



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REFERENTIEL DE DIPLOME

Brevet de technicien supérieur agricole

« Gestion forestière »



SOMMAIRE

Référentiel d'activitésp3

Eléments de contexte socio-économique du secteur professionnel.....	p4
Emplois visés par le diplôme.....	p12
Fiche descriptive d'activités.....	p14
Liste des situations professionnelles significatives et finalités du travail.....	p22

Référentiel de compétences.....p24

Liste des capacités attestées par le diplôme.....	p25
Blocs de compétences et capacités du tronc commun.....	p27
Blocs de compétences et capacités professionnelles spécifiques du BTSA Gestion Forestière ..	p28

Référentiel d'évaluation.....p33

Tableau des épreuves.....	p34
Modalités et critères d'évaluation.....	p35

Référentiel de formation.....p42

Présentation et architecture de la formation.....	p43
Présentation des modules de formation.....	p47
Les activités pluridisciplinaires	p87

REFERENTIEL D'ACTIVITES

Le référentiel d'activités du Brevet de Technicien Supérieur agricole, décrit les emplois de niveau 5 exercés par des hommes et des femmes dans les secteurs de la production, et de l'accompagnement technique dans le secteur forestier.

*Le référentiel d'activités est composé de quatre parties :
La première partie fournit les informations relatives au contexte socio-économique du secteur professionnel concerné.
La deuxième partie présente les emplois visés par le diplôme et leurs descriptions.
La troisième partie est constituée de la fiche descriptive d'activité (FDA).
La quatrième partie présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.*

1 Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

1.1. L'environnement politique, social, réglementaire du secteur professionnel

Les forêts couvrent de très vastes écosystèmes terrestres (4 milliards d'hectares). Elles sont partie intégrante des grands enjeux contemporains portés au niveau mondial : le Forum des Nations unies sur les forêts et les trois conventions de Rio sur le changement climatique, la biodiversité et la désertification. Ainsi, l'assemblée générale des Nations unies de septembre 2015 a adopté un programme ambitieux de développement durable à horizon 2030, qui met en lumière le rôle majeur du secteur forêt-bois, notamment pour faire face au changement climatique. De même, la Convention internationale sur la diversité biologique s'intéresse à la réduction des dégradations en forêt, à la gestion durable sylvicole, à la conservation des zones forestières et à l'atténuation des effets du changement climatique. Enfin dans la Convention cadre sur le changement climatique, l'Accord de Paris lors de la COP 21, consacre une place spécifique aux puits et réservoirs de gaz à effet de serre (GES) et aux forêts.

1.1.1. Situation de la forêt française¹

La forêt en France métropolitaine représente une surface de 17 millions d'hectares soit 31% du territoire. Cette surface augmente de 0.7% par an depuis 1985. C'est l'occupation du sol la plus importante après l'agriculture qui couvre plus de la moitié de la France métropolitaine. Les augmentations les plus fortes, en valeurs relatives, se situent sur le pourtour méditerranéen et en Bretagne. Dans les régions traditionnellement forestières, comme le nord-est et le massif landais, la progression est moindre.

Les trois départements les plus boisés de France métropolitaine sont : la Corse-du-Sud, le Var et les Landes.

Les trois régions les plus boisées de France métropolitaine sont : la Corse, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Bourgogne-Franche-Comté.

La forêt des territoires ultra marins représente 8,2 millions d'hectares, elle est essentiellement guyanaise à 98 %.

- La gestion de la forêt

Les trois-quarts de la forêt française métropolitaine appartiennent à des propriétaires privés. La forêt publique représente donc un quart des forêts métropolitaines. Elle se répartit entre les forêts domaniales et les autres forêts publiques, essentiellement des forêts communales. Dans l'ouest de la France, la part de la forêt privée est nettement plus élevée que la moyenne nationale et dépasse 90 % pour les régions Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne. La région Grand-Est est la seule région où la forêt privée est minoritaire (44 %).

La forêt privée est très morcelée, il existe en France 3,5 millions de propriétaires forestiers qui possèdent 12,6 millions d'ha. Seuls 200 000 propriétaires ont des parcelles supérieures à 10 ha, mais qui représentent 60% de la surface forestière privée. L'État a rendu obligatoire la mise en place d'un plan simple de gestion pour les parcelles forestières d'une surface supérieure à 25 hectares. Le plan simple de gestion a pour objectif de permettre au propriétaire de mieux connaître son bois ou sa forêt, de définir les objectifs de la forêt et de prévoir un programme précis de récoltes et de travaux forestiers. Ce plan est agréé par les délégations régionales du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) qui a une mission générale de développement, d'orientation de la gestion et d'amélioration de la production des forêts privées (art. L. 321-1 du code forestier).

Les propriétaires privés peuvent confier la gestion de leur bien à des coopératives forestières, à des experts forestiers ou à des techniciens forestiers indépendants.

¹ Le memento Inventaire Forestier, Edition IGN 2019

Les forêts publiques s'étendent sur 4,2 millions d'hectares. Elles sont gérées par l'Office National de Forêts (ONF) selon le code forestier².

- La diversité des peuplements

La forêt française est majoritairement une forêt de feuillus. Ces peuplements représentent 67 % de la superficie forestière. Les peuplements de feuillus se situent surtout dans les plaines ou à moyenne altitude. Les peuplements de conifères se situent essentiellement en zone montagneuse, dans le massif landais et dans les plantations assez récentes de l'ouest de la France.

Les peuplements mixtes se rencontrent souvent en moyenne montagne ou dans les massifs forestiers accueillant les deux autres types de peuplements (Sologne, Dordogne, Bretagne). Près de la moitié de la forêt française est constituée de

peuplements monospécifiques. Les forêts du nord-est de la France et du Massif central sont les plus diversifiées. À l'opposé, le massif landais est un grand massif de peuplements monospécifiques de pin maritime.

138 espèces d'arbres, 73 espèces de mammifères, 120 espèces d'oiseaux et 72% de la flore métropolitaine composent cette forêt. Les essences forestières les plus communes sont le chêne, le hêtre, le pin, l'épicéa, le sapin et le châtaignier. Le chêne constitue 42% du volume des feuillus³.

Le bois mort sur pied (113 millions de m³) et au sol (258 millions de m³) contribue à l'amélioration de la biodiversité.

- Une fonction sociale et une contribution écologique majeure

La forêt assume de nombreuses fonctions environnementales et sociales :

préservation de la qualité de l'air et de l'eau, de la biodiversité et des paysages, chasse, promenade et autres activités récréatives. Elle bénéficie ainsi de multiples régimes de protection, comme les parcs naturels, réserves naturelles, zones Natura 2000. Les « aménités » de la forêt (climat, biodiversité et services récréatifs) ne sont encore que marginalement financées. Parmi les services environnementaux rendus par la forêt, l'effet très vertueux de captation de carbone est le plus aisément monétisable.

La forêt française à travers la production de bois permet de restreindre les dépenses énergétiques et diminue les émissions de CO². Ainsi, 1m³ de bois (forêt, bois et produits du bois) séquestre 1 tonne de CO². Chaque année 88 mégatonnes équivalents CO₂ (Mt éqCO₂) sont séquestrées dans l'écosystème forestier et 42 Mt éqCO₂ sont substituées par l'utilisation du bois énergie et du bois matériau.⁴ Par ailleurs le bois-énergie représente 10 millions de tonnes d'équivalent pétrole, soit un allègement de 6 milliards d'euros de la facture pétrolière française. Par ces effets conjugués et en séquestrant ou en évitant l'émission de l'équivalent de 18% de gaz à effet de serre, la filière forêt-bois est l'un des principaux contributeurs à la lutte contre le changement climatique.

- L'augmentation de la ressource en bois

Le stock de bois sur pied connaît une très forte progression, passant de 1,8 milliard de mètres cubes sur pied en 1985 à 2,8 milliards de mètres cubes aujourd'hui. Il s'agit d'une croissance de presque 50 % en 30 ans !

Cet accroissement de plus de 900 millions de mètres cubes est continu, avec une augmentation de presque 200 millions de mètres cubes de bois en forêt sur les cinq dernières années.

L'augmentation du stock de bois est plus forte pour les feuillus (+ 55 % du stock, soit près de + 620 millions de m³) que pour les résineux (+ 40 %, soit près de + 290 millions de m³).

- La récolte de bois

² France bois Forêt, <https://franceboisforet.fr/la-foret/la-gestion-forestiere/>

³ MAA : Infographie – la forêt française 20/07/2020

⁴ Contrat stratégique de la filière Forêt-Bois 2018-2022, Conseil national de l'industrie

En 2019 la récolte de bois commercialisé était de 38.2 millions de m³. Sur cette récolte, la part de bois d'œuvre (grumes pour le sciage et le placage) est de 51%, celle du bois industrie (bois de trituration, poteaux, piquets, palettes...) de 28% et celle du bois énergie (bois de chauffage, charbon de bois) de 21%⁵. En 2019 la récolte de bois commercialisé était de 38,2 millions de m³ en léger recul par rapport à 2018. Sur la période 2009-2017, la récolte de bois en France était constituée à part égale de résineux et feuillus. L'essence résineuse la plus prélevée est le pin maritime. C'est en Nouvelle-Aquitaine que les prélèvements sont les plus importants, 27 % des prélèvements nationaux. La région Grand-Est produit 20% de la récolte nationale dont près d'un quart de la production française de grumes de feuillus.

Quatre régions ; Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Auvergne Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté assurent l'essentiel de la récolte de bois (72 % en 2018).

Les forêts publiques contribuent à 40% de la production en volume du bois exploité⁶, alors qu'elles ne représentent que 25% de la surface forestière.

La forêt demeure partiellement exploitée : seule la moitié de son accroissement annuel est récoltée, le volume de bois en forêt ayant ainsi augmenté de 45 % en 30 ans.

Si le tiers des surfaces de forêt est difficile à exploiter en raison du relief, une gestion dynamique des forêts se heurte à de nombreux autres freins :

- un tiers seulement de la forêt privée (74 % de la forêt) applique des engagements de gestion durable ;
- les pratiques de vente du bois ne permettent pas aux industriels de sécuriser suffisamment leurs approvisionnements ;
- les métiers de l'exploitation forestière et de la première transformation du bois manquent d'attractivité.

Le Plan National Forêt-Bois assoit son objectif chiffré de mobilisation supplémentaire, à hauteur de +12 millions de mètres cubes de bois mobilisé à l'horizon 2026. Cette mobilisation supplémentaire devra porter principalement sur des parcelles en déficit de gestion et sa valorisation devra se faire dans le respect de l'articulation des usages.

La ressource supplémentaire mobilisable se trouve pour l'essentiel en forêts privées non dotée de documents de gestion et en zones de montagne difficiles d'accès.

1.1.1. Le marché du bois

La filière forêt-bois en France, dont l'activité représente 60 Milliards d'euros, est, depuis au moins deux décennies, en crise structurelle, entretenue par un sous-investissement chronique et une compétitivité insuffisante. Cette crise révèle un manque d'intégration entre l'amont et l'aval, entre l'offre et la demande de bois.

De plus, le prix du bois est fortement influencé par la conjoncture économique internationale.

Le déficit commercial de la filière forêt-bois oscille entre 6 à 7 Mrd€ au cours des dernières années. Comme l'indique la Cour des comptes, il s'agit du deuxième déficit commercial français après les hydrocarbures. Pratiquement tous les secteurs sont déficitaires hormis les bois ronds et les panneaux⁷.

La transformation du bois au plus près des lieux de production, constitue un objectif majeur de la politique forestière nationale. L'exportation hors des frontières de l'UE doit demeurer l'exception.

1.1.2. Cadre de la politique nationale

Deux documents majeurs définissent la politique nationale concernant la forêt et le bois. Il s'agit du Programme National Forêt-Bois (PNFB) et du Contrat Stratégique de Filière Bois (CSF).

⁵ Agreste GRAP/HAGRI 2019

⁶ La structuration de la filière forêt-bois, Rapport de la cour des comptes, Avril 2020

⁷ La forêt et la filière bois à la croisée des chemins : l'arbre des possibles. Rapport Cattelot Juillet 2020

Pour atteindre la neutralité carbone prévue par le Plan Climat en 2050, un objectif de mobilisation supplémentaire de bois de 12 millions de m³ annuels, d'ici 2026, issus des forêts françaises a été établi par le Programme National Forêt Bois 2016-2026 (PNFB). Cet objectif de mobilisation doit se réaliser dans le cadre d'une gestion durable et intégrer les différents usages de la forêt, le renouvellement de la forêt et son adaptation au changement climatique. Le PNFB est issu d'une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes de la filière forêt-bois.

En 2016, le Conseil supérieur de la forêt et du bois ainsi que l'Autorité environnementale se sont prononcés sur le PNFB. Celui-ci a ensuite été soumis à la consultation du public. Ainsi, pour la première fois, la société civile française a été associée à la définition de la politique forestière de la nation.

Le PNFB a été approuvé en février 2017 pour la période 2016-2026, il se donne 4 objectifs⁸ :

- Créer de la valeur en France, en mobilisant la ressource durablement,
- Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer aux projets de territoires,
- Conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique,
- Développer des synergies entre forêt et industrie.

Au niveau régional, le PNFB est décliné dans des Plans Régionaux de la Forêt et du Bois (PRFB) pour une adaptation optimale au contexte régional de la filière forêt-bois.

La Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), en cours de révision accompagnent cette dynamique. De même, le développement du bois et des matériaux biosourcés est également prévu par la loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN).

La dynamique actuelle de la filière et de ses marchés rend difficilement atteignable cet objectif. Il est donc nécessaire de changer d'échelle dans la mobilisation de la ressource et d'agir à tous les niveaux, avec l'État, l'ONF, les collectivités et l'ensemble des acteurs engagés dans la démarche de filière.

Pour cela, le gouvernement a identifié 18 actions prioritaires, regroupées dans un plan d'action interministériel qui comprend trois axes :

- Mobiliser et renouveler durablement la ressource forestière ; - Développer les marchés finaux, soutenir l'innovation et l'investissement ; - Améliorer la performance environnementale de la filière et son développement dans les territoires.

Ces actions accompagneront la vision stratégique partagée de la filière et des 4 ministères signataires (Ministère de l'économie et des Finances, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Ministère de la transition écologique et solidaire ainsi que le Ministère de la cohésion des territoires), dans le cadre du Comité stratégique de la filière bois, renouvelé pour la période 2018-2020 et actualisé par avenant du 14 avril 2021 :

Le Contrat Stratégique de Filière Bois a été signé pour la période 2018-2020 par l'État, Régions de France, le Comité stratégique de la filière bois, les interprofessions et les organisations professionnelles.

La filière bois s'engage à être plus conquérante, par l'innovation, la numérisation, la formation, et l'exportation. Les objectifs de ce deuxième contrat ont pour priorité le développement en région sur l'ensemble du territoire, tout en optimisant les ressources renouvelables.

Il s'articule autour de trois projets structurants :

- Renforcer l'innovation collaborative « Cadre de vie : demain le bois » ;
- Réaliser de manière exemplaire les ouvrages olympiques et paralympiques des JO Paris 2024 avec les solutions constructives bois et d'aménagements en bois ;
- Accompagner l'élévation des compétences dans les entreprises de la filière.

Le contrat stratégique de la filière bois a été actualisé par avenant du 14 avril 2021, pour la période 2021-2022 en réponse aux enjeux prioritaires du plan France Relance : écologie, compétitivité et cohésion sociale, autour des trois priorités du plan de relance : écologie, compétitivité et cohésion sociale. Le volet forestier du plan de relance lancé officiellement le 22 décembre 2020 a été doté de 200 millions d'euros pour les deux prochaines années. Afin d'en assurer la réussite, plusieurs dispositifs d'aide ont été

⁸ Plan National Forêt Bois Janvier 2017

envisagés pour chaque maillon de la chaîne. L'ambition générale de ce plan est d'adapter les forêts au changement climatique, d'initier leur renouvellement pour protéger la biodiversité et de répondre aux besoins de la société en produits de bois.

Toutes les actions engagées sont axées autour de 4 objectifs principaux :

- Accompagner la forêt vers plus de résilience et d'adaptation face au défi du changement climatique.
- Promouvoir le bois en tant que ressource renouvelable et écologique, en particulier pour le stockage du carbone dans la construction
- Réconcilier et créer un lien indéfectible entre l'amont et l'aval au service d'une production de bois souveraine, compétitive et durable.
- Reconnaître et valoriser la multifonctionnalité de la forêt, dans toutes ses dimensions (économiques, écologiques et sociétales).

1.2. Type d'entreprises et/ou d'établissements concernés

La filière forêt-bois compte près de 440 000 emplois⁹, dont environ 35 400 sont directement liés aux travaux en forêt (sylviculture, exploitation forestière). L'Office National des Forêts employant près du tiers des effectifs de l'amont forestier¹⁰.

On compte 9 400 entreprises de travaux forestiers, leur nombre a baissé de 15 % depuis 2008. Elles réalisent au niveau national 70 % des travaux de sylviculture-reboisement et 80 % des travaux d'exploitation pour le compte de leurs clients (propriétaires, exploitants, négociants, industriels du bois, communes, coopératives, Office national des forêts...).¹¹

Seule la moitié des entreprises ont des salariés en 2016, elles-mêmes de taille très modeste : plus de 50 % ont moins d'un salarié à temps plein.

On comptait 7 213 travailleurs (4 870 ETP) en sylviculture et 21 088 travailleurs (11 700 ETP) dans l'exploitation forestière en 2016¹².

Les régions Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Bourgogne Franche-Comté et Auvergne Rhône-Alpes regroupent la majorité des entreprises et 61 % des travailleurs.

Les coopératives forestières, l'ONF, le CRPF, les collectivités territoriales, les parcs régionaux ou nationaux sont des structures pouvant réaliser des activités de gestion et de conseil, mais aussi pour certains des travaux d'exploitation.

1.3. Facteurs d'évolution et de variabilité en cours

1.3.1. Développement durable et gestion forestière

L'écocertification s'est mise en place en France à partir de l'année 2001 et a eu un effet marqué sur les pratiques des professionnels de la forêt. Un nombre significatif et croissant de propriétés forestières sont certifiées gérées durablement par le programme européen de forêts certifiées (PEFC) ou par le Forest Stewardship Council (FSC). Les chaînes de contrôle des approvisionnements sont instaurées dans un nombre important d'entreprises de la filière bois. Ainsi en 2020, 33% de la surface forestière métropolitaine est certifiée PEFC et moins de 1 % FSC.

La part de la récolte certifiée gérée durablement en France a fortement augmenté entre 2004 et 2009 (passant de 20 % à 60%) puis a progressivement diminué, avec toutefois un rebond en 2017 et 2018.

⁹ La structuration de la filière forêt-bois - mai 2020, Cour des comptes

¹⁰ Ibid

¹¹ Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT)

¹² Emplois et formations dans le secteur forestier, CGAAER n°17102, octobre 2018

Le bois de trituration présente le plus fort taux de certification (58 % en 2017), porté par une forte demande dans le secteur du papier.

La part de la certification dans le bois énergie commercialisé progresse (49 % en 2017), tandis que celle des sciages recule.¹³

Dans les entreprises, on constate également la prise en compte du respect de l'environnement à travers le développement des procédures de normalisation de type ISO 14001.

1.3.2. Adaptation au changement climatique

30 % de la forêt française ne pourrait s'adapter aux bouleversements climatiques à court terme. Ceci renforce les risques : incendies et prolifération de parasites avec sécheresses, canicules et inondations.

Les aléas climatiques et sanitaires peuvent aussi avoir un effet sur le prix du bois. Les sécheresses des années 2018 à 2020 ont entraîné un affaiblissement des massifs surtout dans le Nord et l'Est de la France. Cet affaiblissement a entraîné une forte mortalité de certaines espèces (épicéa) par l'attaque de parasites (Scolytes). D'autres espèces comme le sapin pectiné, le hêtre sont fortement touchés¹⁴. Ceci entraîne une augmentation des coupes nécessaires et des volumes de bois récoltés avec une baisse de la qualité et des prix.

Développer et préserver la forêt implique des programmes de recherche et développement (génétique, écosystèmes, rôle de l'eau...) et le transfert des connaissances vers l'enseignement et les acteurs de la gestion forestière. La modélisation de la séquestration du carbone ou la mesure de l'empreinte carbone des produits bois sont parmi les enjeux importants (prise en compte de l'empreinte et des Bilans carbone des acteurs économiques et des collectivités. Les forestiers sont mobilisés pour adapter les peuplements à la sensibilité accrue aux aléas climatiques. En ce sens, le plan de relance présenté par le gouvernement en septembre 2020 contient un volet forestier. Il prévoit d'aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler et à diversifier leurs forêts et ainsi garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique¹⁵.

1.3.3. Des résistances sociales à l'exploitation des forêts

Le principe de la multifonctionnalité des forêts, qui vise à articuler ces différents usages, repose dans les faits sur les acteurs économiques de la filière. Il est aujourd'hui confronté à une remise en cause fondamentale par certains acteurs du débat public, qui donnent la priorité aux fonctions environnementales et récréatives de la forêt. La suspicion à l'égard de la gestion forestière naît d'abord d'une méconnaissance croissante de la forêt par des Français de plus en plus éloignés de ses réalités. La société valorise le bois, mais accepte de moins en moins de couper des arbres, croyant la forêt en recul et en danger.

La conciliation de l'exploitation économique avec l'idée d'une forêt d'agrément et d'une forêt comme sanctuaire naturel, lieu de biodiversité, d'eau et d'air purs, est également problématique. Quels que soient les efforts déployés par les professionnels forestiers pour limiter l'impact de leur activité, la coupe de bois en forêt, son transport et son stockage produisent nécessairement des conséquences visibles et mal acceptés par les riverains et les collectivités.

1.3.4. Manque d'attractivité des métiers de la forêt

Le manque d'attractivité des métiers de la forêt conduit à une pénurie de main d'oeuvre qualifiée, notamment chez les bûcherons manuels. Cette situation amène les Entrepreneurs de Travaux Forestiers à recruter des travailleurs détachés provenant en particulier d'Europe de l'Est¹⁶ ou des salariés originaires du pourtour méditerranéen.

¹³ Le marché du bois en France, situation actuelle et perspectives à court terme, MAA/DGEP, octobre 2018.

¹⁴ ONF, lettre de conjoncture septembre 2019

¹⁵ France Relance, septembre 2020

¹⁶ La structuration de la filière forêt-bois - mai 2020, Cour des comptes

1.3.5. Accroissement de la mobilisation du bois

Accroître la mobilisation du bois passe nécessairement par une implication plus importante des propriétaires forestiers et des sylviculteurs, en généralisant la mise en place de documents de gestion durable et en favorisant le regroupement du foncier à l'échelle des territoires.

Au total, plus de 50 % des surfaces de forêts privées ne possèdent pas de document de gestion, du fait de la petite taille de très nombreuses propriétés. Près de 30 % de la forêt privée seulement est regroupée en gestion au sein des structures de regroupement foncier.

1.3.6. Sécurité

La filière travaux forestiers est l'une des plus accidentogènes en agriculture. Et ce malgré les efforts de prévention de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) auprès des professionnels. Point positif : les accidents de travail diminuent petit à petit. Pour les salariés, ce taux a diminué de 14% en 5 ans.

Les salariés touchés

En 2015, les travailleurs de la filière représentent 2.3% des salariés en agriculture. Une petite part qui cumule à elle-seule 6.5% des accidents de travail (AT) avec arrêt en secteur agricole. Ce qui représente 62 AT pour un million d'heures travaillées.

...les non-salariés aussi

Ils représentent 5680 des chefs d'exploitation pour 2.8% des accidents. De 2011 à 2015, le nombre d'AT et de maladies professionnelles (MP) chez les non-salariés est en baisse dans tout le secteur agricole. Cette tendance se confirme encore plus fortement dans le secteur bois (-24% d'AT avec arrêt, et -54% de MP avec arrêt), qui engendre tout de même 81.5 accidents de travail pour 1000 chefs d'exploitation (moyenne nationale : 32.9).

Des accidents plus graves

Bien que les accidents graves non-mortels (attribution d'un taux d'incapacité permanente partielle) diminuent régulièrement, le secteur « travaux forestiers » enregistre encore 8% des accidents les plus graves de l'agriculture : ainsi, entre 2013 et 2015, il compte près de 15% des accidents mortels chez les salariés agricoles. Chez les non-salariés, les AT ont également tendance à être plus régulièrement qualifiés de graves non mortels (les exploitants de cette filière totalisent 3% de ce type d'AT pour « seulement » 1% des AT), et le nombre de décès par rapport au nombre d'affiliés est le plus élevé (0.79 décès pour 1000 affiliés avec 16 AT mortels entre 2013 et 2015).

De nombreuses maladies professionnelles

A l'instar des AT, les maladies professionnelles du secteur ont un poids conséquent sur l'ensemble du régime agricole (plus particulièrement chez les salariés avec 7% du total des MP contre 1% chez les non-salariés). La quasi-totalité de celles-ci sont des troubles musculo-squelettiques, et moins d'une dizaine d'entre elles sont dues à la maladie de Lyme. Accidents du travail et maladies professionnelles survenus en France métropolitaine (sauf Alsace et Moselle).

Sources : SID SST des salariés et des non-salariés agricoles ; données en date de paiement.

Les entreprises doivent répondre aux exigences réglementaires relevant des évolutions du code forestier et du code du travail, notamment en matière de santé et sécurité et de prévention des accidents. Le respect de ces obligations exige un niveau minimum de qualification pour les employeurs et leurs salariés. Le développement des formations SSTA (Sauveteur Secouriste au Travail option métiers agricoles) voire PSE1 (Premiers secours en équipe niveau 1) est un atout pour les professionnels.

1.3.7. Nouvelles technologies

Sur la plupart des massifs forestiers, l'informatique embarquée équipe la plupart des engins forestiers, notamment les machines de bûcheronnage qui contribuent à l'augmentation de la productivité.

Le recours à l'informatique embarquée et au GPS contribue à une gestion de la chaîne logistique en flux tendu pour répondre en temps et en volumes aux besoins des commanditaires. Les tempêtes de l'hiver 1999 et 2009, ainsi que la pénurie de professionnels qualifiés ont accentué ces évolutions. La formation à ces nouvelles technologies est un impératif pour les chefs d'entreprises et leurs salariés.

2- Emplois visés par le diplôme

▪ 21. Différentes appellations institutionnelles ou d'usage dans les entreprises

Dans les différentes entreprises enquêtées, les appellations des emplois occupés par des titulaires du BTSA Gestion forestière sont les suivantes :

- Agent de valorisation
- Chef de valorisation
- Acheteur de bois
- Chef de secteur
- Technicien forestier
- Technicien forestier exploitation et vente des bois,
- Technicien forestier gestion et sylviculture
- Technicien d'essais
- Chargé de production bois ou sylviculture
- Commis de coupe
- Technico-commercial
- Technicien conseiller
- Chef de projet aménagement
- Chef de projet complexe
- Responsable d'exploitation
- Responsable biomasse
- Gestionnaire forestier professionnel
- Expert forestier

▪ Diverses appellations équivalentes peuvent se retrouver dans les fiches des codes ROME suivant :

• A1301 - Conseil et assistance technique en agriculture

Appellations :

- Conseiller forestier / Conseillère forestière
- Technicien / Technicienne de génie écologique
- Technicien / Technicienne des travaux forestiers
- Technicien forestier / Technicienne forestière
- Technicien forestier / Technicienne forestière d'études et de recherche

• A1205 – Sylviculture

Appellations :

- Agent / Agente de maîtrise d'exploitation forestière
- Forestier / Forestière
- Agent technique forestier / Agente technique forestière
- Chef d'équipe de travaux forestiers

- Chef de district forestier
- Conducteur / Conductrice de travaux forestiers
- Contremaître / Contremaîtresse d'exploitation forestière
- Populiculteur / Populicultrice
- Exploitant forestier / Exploitante forestière
- Sylviculteur / Sylvicultrice

- **K1802 - Développement local**

Appellations :

- Animateur / Animatrice de développement local
- Animateur / Animatrice de développement régional
- Animateur / Animatrice de développement territorial
- Chargé / Chargée de développement local
- Chargé / Chargée de mission développement durable - Agenda 21
- Chargé / Chargée de mission développement local
- Chef de projet de développement local
- Coordonnateur / Coordonnatrice de projet de développement local
- Responsable de développement territorial
- Responsable de projet de développement local

- **A1204 - Protection du patrimoine naturel**

Appellations :

- Agent / Agente technique des parcs nationaux
- Agent chargé / Agente chargée de protection et de sauvegarde du patrimoine naturel
- Eco garde
- Garde-chasse
- Garde-chasse particulier / particulière
- Garde de parc naturel
- Garde du littoral
- Garde forestier / forestière
- Garde moniteur / monitrice de parc national
- Garde moniteur / monitrice de parc naturel
- Garde national / nationale de la chasse et de la faune sauvage
- Garde technicien / technicienne de réserve naturelle

Les salariés des entreprises de travaux forestiers (ETF) relèvent de la convention nationale des entreprises de travaux et de services agricoles ruraux et forestiers (ETARF) du 8 octobre 2020.

- **22. Code NSF :**

213 : Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche

- **23. Formacodes :**

21041 : sylviculture gestion forestière

21042 : exploitation forestière

- **24. Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise**

En fonction du type d'organisation, le technicien forestier est sous la responsabilité directe du chef d'entreprise, d'un ingénieur, d'un chef d'agence, d'un directeur d'agence voire du directeur général. Il peut occuper lui-même des postes à responsabilité qui le placent à des niveaux divers dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise.

▪ **25. Conditions d'exercice de l'emploi**

Le technicien forestier est amené à réaliser une partie de ses activités au bureau ou sur le terrain. Une bonne condition physique est exigée afin de pouvoir évoluer en toute saison en milieu forestier.

Il est en relation avec des propriétaires forestiers, des élus mais aussi avec différents intervenants de la filière forêt-bois et du monde de la recherche.

Le technicien forestier doit avoir connaissance des cadres législatifs relatifs à ses activités, notamment à travers les codes ; rural, forestier, de l'environnement et du travail. De même, il se doit d'appliquer la réglementation relative aux règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles.

L'activité impose d'être titulaire du permis B afin de pouvoir assurer de nombreux déplacements en toute autonomie. Un certain nombre de formations complémentaires sont indispensables dans la plupart des postes, comme celle de Salarié Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et celle permettant l'obtention de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Selon les organisations, un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) peuvent être requis.

La maîtrise d'outils et d'applications numériques est indispensable quelque soit le poste occupé.

▪ **26. Degré d'autonomie et de responsabilité**

Selon les postes occupés, la responsabilité et l'autonomie sont plus ou moins grandes. Le technicien reçoit généralement ses instructions de la part d'un ingénieur, d'un chef d'agence, d'un directeur d'agence voire du directeur général. Dans certaines entreprises, il peut être amené à occuper une fonction de cadre intermédiaire.

Le technicien peut avoir une délégation de tous les pouvoirs pour assurer la sécurité des salariés placés sous ses ordres ainsi que celle des sous traitants, et faire respecter les obligations qui en découlent.

▪ **27. Évolutions possibles des diplômés**

Le technicien forestier peut évoluer vers des postes d'ingénieur, notamment après une validation des acquis de l'expérience (VAE).

Dans les organismes de recherches publics, après reconnaissance de ses compétences, le technicien de recherche peut évoluer vers des postes d'assistant-ingénieur, voire dans certains cas vers des postes d'ingénieur.

Dans les collectivités territoriales, le technicien territorial peut évoluer vers un poste de technicien principal de classe 1 puis 2, par concours il peut accéder à un poste d'ingénieur territorial.

Dans certaines coopératives forestières, le technicien forestier peut évoluer vers des postes de chef de secteur voire de chef d'agence.

Dans certaines organisations, le technicien chargé de production peut évoluer vers des postes de technico-commercial puis de directeur d'agence.

Le titulaire d'un BTSA Gestion forestière peut obtenir le titre d'expert forestier. Il devra justifier d'une pratique professionnelle des missions d'expertises mentionnées au premier alinéa de l'article L. 171-1 du code rural, pendant au moins sept années. Il pourra alors demander son inscription au Conseil National de l'Expertise Foncière, Agricole et Forestière.

De même, le titulaire d'un BTSA Gestion forestière peut se voir reconnaître la qualité de Gestionnaire Forestier Professionnel. Il devra justifier d'une pratique professionnelle des activités de gestion forestière d'une durée minimum de trois ans, mentionnée à l'article D314-3 du Décret n°2012-1042 du 11 septembre 2012 - art. 1. La qualité de Gestionnaire Forestier Professionnel est reconnue, par une attestation délivrée par le préfet de région.

3- Fiche descriptive d'activités (FDA)

La fiche descriptive d'activités (FDA) liste l'ensemble des activités (recensées lors des travaux d'enquêtes en milieu professionnel) exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme.

Il s'agit d'une liste d'activités quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées.

La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des salariés occupant les emplois visés par le diplôme.

Les activités ci-dessous doivent être lues comme un potentiel d'interventions en situations de travail. Elles peuvent être réalisées en autonomie ou collectivement.

Elles sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites soit par une femme, soit par un homme.

La fiche descriptive d'activités (FDA) liste l'ensemble des activités (recensées lors des travaux d'enquêtes en milieu professionnel) exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme.

Il s'agit d'une liste d'activités quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées.

La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des salariés occupant les emplois visés par le diplôme.

Les activités ci-dessous doivent être lues comme un potentiel d'interventions en situations de travail. Elles sont regroupées en grandes fonctions (en caractère gras) et sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites soit par une femme, soit par un homme.

Toutes ces activités sont réalisées dans le respect de la santé des personnes et de la sécurité au travail, dans le cadre de la transition agroécologique, du respect de l'environnement et des différentes réglementations en vigueur.

Toutes ces activités sont réalisées dans le respect de la santé et la sécurité au travail ainsi que des réglementations en vigueur de l'environnement.

1. Conception de projets forestiers

1.1. Réalise des diagnostics de territoire

1.1.1. Analyse les éléments de structuration de la filière « forêt-bois », les orientations territoriales et les politiques publiques.

1.1.2. Évalue les besoins des acteurs de la filière dans les territoires.

1.1.3. Organise des consultations auprès des populations, de responsables locaux et de professionnels

1.1.4. Rend compte des résultats de consultations devant différents publics

1.1.5. Analyse les structures foncières et les infrastructures en relation avec les propriétaires et les décideurs..

1.1.6. Réalise des expertises forestières.

1.1.7. Inventorie les classements territoriaux et les réglementations en vigueur sur l'espace naturel et forestier pour en évaluer les contraintes.

1.1.8. Réalise des études à caractère écologique, technique, technico-économique et socio-économique

1.1.9. Analyse des résultats d'études à caractère écologique, technique ou économique pour aider la prise de décision.

- 1.1.10. Évalue les risques sur un territoire et leurs facteurs limitant (besoins en infrastructures, en équipements ou en actions correctives).
 - 1.1.11. Détermine des stations forestières dans toutes leurs composantes.
 - 1.1.12. Évalue l'état sanitaire d'espaces arborés et de peuplements forestiers.
 - 1.1.13. Étudie et cartographie les peuplements forestiers en place et leurs potentialités sylvicoles.
 - 1.1.14. Étudie les populations animales pour aider à la prise de décision en matière de gestion de la faune.
 - 1.1.15. Identifie les milieux sensibles et à haute valeur biologique.
 - 1.1.16. Réalise des cartes géographiques à partir de relevés et bases de données
 - 1.1.17. Identifie les marges de progrès pour accroître la valeur ajoutée.
 - 1.1.18. Constitue des ressources documentaires et des bases de données technico-économiques pour assurer le suivi des évolutions de peuplements et populations.
- 1.2. Définit les objectifs et les moyens nécessaires à des projets de gestion forestière
- 1.2.1.Élabore des documents de planification forestière et de gestion sylvicole (plans simples de gestion, aménagement forestier...).
 - 1.2.2.Définit des projets de développement en cohérence avec des orientations territoriales et des politiques publiques.
 - 1.2.3.Élabore des projets d'agroforesterie ou/et de sylvopastoralisme
 - 1.2.4.Formule des recommandations pour assurer la protection de l'environnement.
 - 1.2.5.Élabore des chartes forestières de territoire
 - 1.2.6.Réalise des plans d'action pour la préservation des écosystèmes (paysages, habitats, gestion cynégétique et halieutique, protection des bassins versants, des zones de captage ou des zones sensibles)
 - 1.2.7.Conçoit des projets techniques pour la mise en valeur et la protection des espaces forestiers.
 - 1.2.8.Prévoit les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets
 - 1.2.9.Détermine des itinéraires sylvicoles avec les propriétaires fonciers.
 - 1.2.10. Évalue les besoins en matériels, en équipements et en dessertes
 - 1.2.11. Réalise l'ingénierie financière des projets

2. Suivi de plans de gestion et de plans d'actions
 - 2.1. Assure le suivi de la mise en œuvre des projets
 - 2.2. Identifie les dysfonctionnements dans la mise en œuvre des projets et des plans d'actions ou plans de gestion et propose des mesures correctives.
 - 2.3. Vérifie la conformité des réalisations par rapport aux projets à mettre en œuvre (plans de gestion, contrats ou conventions de travaux...)
3. Valorisation de la ressource forestière
 - 3.1. Réalise le martelage ou la désignation
 - 3.2. Cube le bois sur pied et bord de route
 - 3.3. Estime la qualité des bois sur pied et bord de route
 - 3.4. Négocie les contrats de reboisement et d'entretien
 - 3.5. Négocie les contrats de vente et achat de bois
 - 3.6. Estime les peuplements, les lots de bois à mettre en marché
 - 3.7. Gère les stocks de matières premières et de produits.
4. Gestion des chantiers forestiers
 - 4.1. Assure la mise en sécurité des chantiers, des salariés, intervenants extérieurs et usagers de la forêt (Fiche de chantier, signalisation de chantier, déclaration de chantier...)
 - 4.2. Coordonne les activités des salariés et intervenants extérieurs
 - 4.3. Organise des chantiers de travaux sylvicoles
 - 4.3.1. Définit/analyse des cahiers des charges
 - 4.3.2. Gère les approvisionnements de plants
 - 4.3.3. Réceptionne les plants (doit vérifier ses plants : déformation, taille, origine... , car le reboiseur a la responsabilité de la reprise.)
 - 4.3.4. Suit les chantiers de travaux sylvicoles (plantation, entretien, dégagement)
 - 4.3.5. Supervise l'approvisionnement des chantiers de plantations et d'enrichissement/amélioration d'espaces forestiers.
 - 4.3.6. Réceptionne les chantiers

- 4.4. Assure la mise en oeuvre et le suivi des travaux d'exploitation
 - 4.4.1. Évalue les contraintes (logistiques et environnement) pour la mobilisation et la valorisation de la ressource forestière
 - 4.4.2. Détermine les conditions techniques de mobilisation de la ressource forestière et de transport des bois
 - 4.4.3. Réalise le suivi de l'ensemble des travaux de mobilisation des bois (travaux d'exploitation des coupes, débardage...)
 - 4.4.4. Contrôle la qualité de la classification des produits
 - 4.4.5. Vérifie le respect des consignes en matière de protection de l'environnement
 - 4.4.6. Coordonne la logistique entre plusieurs chantiers de même nature
 - 4.4.7. Coordonne les approvisionnements de structures de traitement, de transformation ou d'utilisation de biomasse
 - 4.4.8. Organise l'externalisation d'activités avec différents partenaires
 - 4.4.9. Vérifie l'adéquation entre les moyens mobilisés ou mobilisables et les coûts prévisionnels.
 - 4.4.10. Informe les acteurs concernés sur les chantiers en matière de sécurité, de police et de réglementation forestière, de gestion de la faune ou de préservation des milieux aquatiques.
 - 4.4.11. Organise la traçabilité des flux d'informations associées aux flux matières.
 - 4.4.12. Suit l'évolution des stocks disponibles.
- 4.5. Enregistre les travaux réalisés ou à réaliser dans une base de données (sommier des forêts)
- 4.6. Gère les relations avec les usagers (individus, associations...)

5. Gestion d'équipements, de matériels et d'infrastructures
 - 5.1. Gère les investissements en matériels, équipements et infrastructures
 - 5.1.1. Produits des données techniques et financières pour la mise en place d'infrastructures durables
 - 5.1.2. Évalue des matériels et des équipements au regard d'objectifs de production
 - 5.1.3. Élabore des plans d'investissement en matériels et équipements
 - 5.1.4. Élabore des plans d'investissement en infrastructures et dessertes
 - 5.1.5. Assure le suivi des investissements et des achats de matériels et d'équipements
 - 5.2. Gère la disponibilité des matériels et équipements
 - 5.2.1. Contrôle la disponibilité des matériels, équipements et intrants en fonction de plannings de chantiers
 - 5.2.2. Assure le suivi des opérations de maintenance des équipements et matériels
 - 5.2.3. Gère des stocks de consommables
 - 5.3. Assure le suivi de l'entretien ou la remise en état des infrastructures
6. Gestion technique et économique des actions et des travaux
 - 6.1. Évalue le coût des interventions et établit les budgets adéquats.
 - 6.2. Définit des tableaux de bord de suivi technico-économique des chantiers
 - 6.3. Définit des tableaux de bord de suivi technico-économique des approvisionnements de structures de transformation et de commercialisation.
 - 6.4. Assure un suivi des engagements d'approvisionnement d'unités de production artisanales ou industrielles, de transformation des productions et de valorisation de la biomasse forestière.
7. Protection des espaces forestiers et des milieux naturels
 - 7.1. Coordonne des acteurs impliqués dans des travaux, des projets de développement et des actions de préservation des milieux (suivi DFCI, biodiversité, actions sylvo-pastorales...).
 - 7.2. Assure des actions de contrôle et de police forestière conformément au code Forestier et des actions de contrôle et de police des eaux conformément au code de l'environnement et au code rural.
 - 7.3. Organise et gère des opérations de contrôle de la faune ou des actions de chasse.
 - 7.4. Réalise des actions de gestion et de protections halieutiques ou de milieux aquatiques.
 - 7.5. Contribue à la « gestion de l'arbre » selon les différentes fonctions qui lui sont dévolues (Taille, élagage, abattage, diagnostic sanitaire et sécuritaire)
 - 7.6. Assure le suivi de l'évolution des peuplements et, de façon plus globale, des stations forestières.
 - 7.7. Met en œuvre des chantiers de génie écologique (zone humide à préserver, lutte contre les plantes invasives, protection des cours d'eau...)

- 7.8. Met en oeuvre des chantiers d'entretien et de protection d'espaces forestiers.
- 7.9. Assure le suivi des chantiers d'infrastructures forestières
- 7.10. Assure le suivi des chantiers de protection des espaces contre l'incendie, contre l'érosion, les avalanches et les risques d'inondation ou de protection des captages.
8. Conseil et expérimentation
 - 8.1. Analyse-la ou les demandes de conseils des propriétaires forestiers.
 - 8.2. Conseille les propriétaires dans le montage de dossiers de financement, de demandes de subvention ou à caractère fiscal.
 - 8.3. Apporte des conseils auprès de professionnels, d'élus, de propriétaires fonciers ou de divers usagers.
 - 8.4. Elabore des documents de vulgarisation.
 - 8.5. Organise et anime des réunions d'information.
 - 8.6. Assure des sessions de formation en direction de différents publics
 - 8.7. Rédige des notes d'informations et des rapports techniques ou technico-économiques
 - 8.8. Organise et anime des visites avec des objectifs de formation sur des sites de production, des massifs forestiers et des espaces naturels
 - 8.9. Contribue à l'élaboration de protocoles expérimentaux
 - 8.10. Met en œuvre et suit des expérimentations ou essais en lien avec des organismes de recherche et de développement
9. Gestion des ressources humaines
 - 9.1. Evalue les besoins en personnels, recrutements ou sous-traitance
 - 9.2. Formule des avis pour des recrutements ou / et à des choix de prestataires de service
 - 9.3. Répartit les tâches en fonction des moyens en personnels, des compétences et les disponibilités en matériels et équipements
 - 9.4. Donne des consignes de travail et de production
 - 9.5. Assure le suivi des activités individuelles et collectives
 - 9.6. Gère les conflits au niveau des personnels
 - 9.7. Encadre des apprentis et des stagiaires
 - 9.8. Contribue à l'évaluation des besoins en formation du personnel.
 - 9.9. Propose des actions de formation
 - 9.10. Rend compte des activités des personnels dont il a la charge, à sa hiérarchie
10. Fonctionnement de l'entreprise

- 10.1. Produit et traite des données
 - 10.1.1. Produit des données pour la préparation des instances consultatives de l'entreprise
 - 10.1.2. Produit des données pour l'élaboration des budgets et des bilans comptables.
 - 10.1.3. Produit des données pour l'analyse technico-économique des activités de l'entreprise.
 - 10.1.4. Elabore des comptes rendus d'activité, des rapports de suivi d'actions et de travaux.
 - 10.1.5. Assure le suivi de l'utilisation des subventions publiques.
 - 10.1.6. Assure des suivis de trésorerie.

 - 10.1.7. Produit des données pour l'élaboration de devis, de réponses à des appels d'offres ou demande de subventions.
 - 10.1.8. Rédige des éléments d'appels d'offres, des contrats
 - 10.1.9. Négocie des contrats de prestations
 - 10.1.10. Produit des données pour l'élaboration de factures et payes

- 10.2. Coordonne des activités d'un service ou de l'entreprise
 - 10.2.1. Organise l'accueil du public au sein de son organisation ou sur les espaces forestiers
 - 10.2.2. Contribue à la gestion d'un service ou d'une entreprise
 - 10.2.3. Prépare et anime des réunions internes à l'organisation
 - 10.2.4. Assure l'animation des processus « qualité ».
 - 10.2.5. Vérifie que les travaux et transactions commerciales respectent la législation et les réglementations en vigueur
 - 10.2.6. Contribue à la mise en œuvre de la politique de communication de l'entreprise

4- Liste des situations professionnelles significatives et finalités du travail

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est à dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des emplois types ciblés par le diplôme. Par nature, elles sont en nombre réduit.

Le salarié qui maîtrise ces situations professionnelles significatives serait donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi type.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Champs de compétences	Situations Professionnelles Significatives	Finalités
Réalisation de diagnostics au sein d'un écosystème forestier	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la demande du commanditaire - Diagnostics techniques, sylvicoles et sanitaires, administratifs et réglementaires, économiques, sociétaux et écologiques 	Collecter et analyser les éléments utiles à l'élaboration d'un projet forestier
Élaboration d'un projet forestier	<ul style="list-style-type: none"> - Conception d'itinéraires sylvicoles - Élaboration d'un document de gestion durable (PSG, CBPS, document d'aménagement...) 	Permettre une gestion sylvicole durable, en intégrant le changement climatique et les objectifs des acteurs du territoire
Valorisation de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> - Opérations de marquage des arbres (Martelage, désignation, cloisonnement...) - Détermination des volumes (sur pied, sur coupe, bord de route) - Classification des bois (inclus la commercialisation des bois) 	Valoriser de façon optimale la ressource forestière d'une unité de gestion
Gestion des chantiers	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des besoins en main d'œuvre et matériel - Organisation et suivi des chantiers (sylvicoles et d'exploitation). 	Organiser des chantiers forestiers dans le respect

	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement des personnels de l'organisation et des intervenants extérieurs. - Évaluation de la conformité des travaux et des produits, selon des cahiers des charges - Suivi et coordination de l'approvisionnement de structures de valorisation des bois en lien avec l'avancement des chantiers. - Évaluation technico-économique des chantiers 	des commandes, des réglementations et dans un souci de durabilité.
Accompagnement des acteurs d'un projet forestier	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil auprès des propriétaires forestiers (foncier, mobilisation du bois, sylvicoles, fiscaux, réglementaires...) - Élaboration de documents de vulgarisation - Animation d'actions de vulgarisation - Concertation avec les usagers 	Favoriser une gestion sylvicole durable et concertée en adoptant une posture relationnelle adéquate

REFERENTIEL DE COMPETENCES

Le référentiel de compétences identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent.

Il correspond à la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme.

*Les capacités sont donc de deux ordres :
des capacités relevant du tronc commun identiques pour tous les brevets de technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture,*

- des capacités professionnelles spécifiques au brevet de technicien supérieur agricole
« Gestion forestière » identifiées à partir des situations professionnelles significatives.*

Liste des capacités attestées par le diplôme

Le diplôme atteste de l'atteinte des capacités ci-dessous. Chaque capacité globale relève soit du tronc commun, soit du domaine professionnel spécifique du BTSA Gestion forestière correspond à un bloc de compétences.

Capacités du Tronc commun des BTSA :

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences B1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui

C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique

C1.2 Se situer dans des questions de société

C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société

Capacité 2 correspondant au bloc de compétences B2 : Construire son projet personnel et professionnel

C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire

C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel

C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers

C2.4 Conduire un projet

Capacité 3 correspondant au bloc de compétences B3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés

C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public

C3.2 Communiquer en langue étrangère

C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés

Capacités professionnelles spécifiques du BTSA Gestion Forestière

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences B4 : Réaliser un diagnostic au sein d'un écosystème forestier

C4.1 Caractériser le potentiel de l'espace forestier

C4.2 Mobiliser les outils et méthodes d'aide au diagnostic

C4.3 Produire un diagnostic de synthèse

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences B5 : Gérer des chantiers forestiers

C5.1 Choisir les stratégies d'intervention

C5.2 Organiser les chantiers

C5.3 Réguler la réalisation de chantiers sylvicoles et d'exploitation

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences B6 : Élaborer un document de gestion durable forestier

C6.1 Réaliser un bilan de la gestion antérieure

C6.2 Définir les objectifs de gestion

C6.3 Concevoir des itinéraires sylvicoles

C6.4 Élaborer les documents de gestion

Capacité 7 correspondant au bloc de compétences B7 : Valoriser la ressource d'une unité de gestion

C7.1 Assurer le martelage, la désignation

C7.2 Choisir des modes de vente de bois

C7.3 Cuber, classer, estimer.

Capacité 8 correspondant au bloc de compétences B8 : Accompagner les acteurs d'un projet forestier

C8.1 Analyser le contexte et les enjeux d'un projet forestier territorial

C8.2 Apporter conseil et appui technique

C8.3 Contribuer à des démarches d'animation et de concertation des territoires forestiers

Blocs de compétences et capacités du tronc commun

Les évolutions du monde professionnel et de la société en général exigent des capacités d'employabilité et d'adaptabilité d'une part, d'engagement et de solidarité d'autre part. Le référentiel de compétences du tronc commun des BTSA pose l'appréhension des enjeux professionnels, économiques et sociaux comme nécessaire pour devenir un professionnel responsable et un citoyen actif dans un contexte numérique, capable de s'ouvrir aux autres et au monde. Il permet aussi au diplômé d'envisager une poursuite d'études dans le cadre d'un projet personnel et professionnel réfléchi.

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences 1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique	Culture socio-économique
C1.2 Se situer dans des questions de société	Culture générale ouverte sur les enjeux du monde contemporain
C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société	Argumentation et expression
Capacité 2 correspondant au bloc de compétences 2 : Construire son projet personnel et professionnel	
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire	Pratiques favorisant l'entretien de soi et démarches collaboratives
C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel	Accompagnement au projet personnel et professionnel
C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Ouverture à des opportunités liées à l'environnement socio-économique du territoire, aux réalités professionnelles locales ou internationales, à des démarches innovantes
C2.4 Conduire un projet	Méthodologie de projet
Capacité 3 correspondant au bloc de compétences 3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés	
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public	Culture informationnelle
C3.2 Communiquer en langue étrangère	Culture et langue étrangères à visée sociale et professionnelle
C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés	Techniques de communication

Blocs de compétences et capacités professionnelles spécifiques du BTSA Gestion Forestière

La dimension des diagnostics au sein d'un écosystème forestier est multiple : elle comprend l'analyse du contexte, la détermination des enjeux, l'analyse de stations forestières, de peuplements et de leurs histoires à l'aide d'outils mathématiques et numériques. La maîtrise de la géomatique constitue un des objectifs majeurs dans cet enseignement.

L'enseignement doit permettre aux apprenants d'organiser, de coordonner et de contrôler toutes les étapes (de la commande au bilan final) d'un ensemble de chantiers sylvicoles et de chantiers d'exploitation dans le respect des règles juridiques, sociales, environnementales. Ils doivent être en capacité de choisir une stratégie d'intervention, de réaliser la préparation administrative, technique, financière et juridique des chantiers et de savoir comment coordonner les activités et les intervenants dans la réalisation de chantiers sylvicoles ou d'exploitation dans le respect de la réglementation du travail, dont la sécurité. Ils doivent être en mesure de proposer des solutions pour remédier aux impacts éventuels du chantier et de veiller à la préservation des ressources et de l'environnement.

La prise en compte des changements climatiques et des objectifs du territoire se traduira dans la planification d'actions de gestion à l'échelle d'une forêt dans l'espace et dans le temps en s'appuyant sur des itinéraires sylvicoles durables. Il s'agit de rendre autonome les apprenants dans la réalisation des documents de gestion forestière, en cohérence avec le diagnostic réalisé. On veillera à sensibiliser les apprenants aux évolutions des contextes écologiques et aux attentes des commanditaires et des usagers.

La valorisation optimale de la ressource forestière d'une unité de gestion s'appuiera sur la maîtrise de la pratique des martelages dans des contextes différents, sur une diversité d'enjeux. En tant que futur acheteur ou vendeur de bois l'apprenant sera capable d'estimer un lot de bois, quantitativement, qualitativement, financièrement et de raisonner la mise en marché de bois afin d'acquérir une culture de la valorisation des bois.

L'apprenant sera en capacité de participer à l'accompagnement des acteurs d'un projet forestier dont la finalité est de favoriser une gestion sylvicole durable et concertée en adoptant une posture relationnelle adéquate, en vue d'apporter un conseil de toute nature à des propriétaires forestiers et de prendre part à des démarches de concertation territoriale participative. Il doit être en mesure, conforté par l'expérience, d'accompagner des propriétaires forestiers en tenant compte de leurs motivations et attentes, d'analyser une demande et de formuler un appui de toutes natures (fiscale, juridique, réglementaire, technique, commerciale...). S'appuyant sur la prise en compte des représentations et des attentes de toutes les parties prenantes, il interviendra en qualité de professionnel éclairé, dans une démarche d'animation et de concertation territoriale forestière en tenant compte des questions socialement vives en lien avec la gestion forestière durable.

Les tableaux suivants présentent la mise en relation des capacités et des savoirs mobilisés avec les champs de compétences et les situations professionnelles significatives (SPS) du référentiel d'activités.

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences 4 : Réaliser un diagnostic au sein d'un écosystème forestier

Champs de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Réalisation d'un diagnostic au sein d'un écosystème forestier	Analyse de la demande du commanditaire Diagnostics technique, sylvicoles et sanitaires, administratif économique, sociétal et écologique	C4.1. Caractériser le potentiel de l'espace forestier	Éléments d'écologie forestière et d'écologie du paysage Botanique forestière Notions de climatologie, pédologie, géologie, topographie Fonctionnement de l'écosystème forestier et de l'arbre Mesure de l'arbre et du peuplement-dendrométrie Analyse qualitative du peuplement
		C4.2 Mobiliser les outils et méthodes d'aide au diagnostic	Méthodes d'inventaires Principes de typologie Méthodes d'échantillonnages Mise en œuvre d'inventaires sur le terrain Traitements de données Interprétation des résultats
		C4.3 Produire un diagnostic de synthèse	Géomatique Outils de SIG Outils de cartographie Interprétation de données et des résultats

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences 5 : Gérer des chantiers forestiers

Champs de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Gestion des chantiers	Évaluation des besoins en main d'œuvre et matériel Évaluation des besoins en main d'œuvre et matériel Organisation et suivi des chantiers (sylvicoles et d'exploitation). Encadrement des personnels	C5.1 Choisir les stratégies d'intervention	Fonctionnement de l'entreprise Connaissance du contexte Connaissances des intervenants et de la réglementation applicable aux chantiers, dont la réglementation en matière de santé sécurité au travail Connaissance des équipements de sylviculture et d'exploitation forestière Préparation administrative, technico-économique

	<p>de l'organisation et des intervenants extérieurs.</p> <p>Évaluation de la conformité des travaux et des produits, selon des cahiers des charges</p> <p>Suivi et coordination de l'approvisionnement de structures de valorisation des bois en lien avec l'avancement des chantiers.</p> <p>Évaluation technico-économique des chantiers</p>		Planification des interventions
		C5.2 Organiser les chantiers	<p>Les techniques de renouvellement des peuplements</p> <p>Connaissance des méthodes d'exploitation</p> <p>Connaissance des gestes professionnels de base liés aux techniques d'exploitation et de sylviculture</p> <p>Connaissance des contraintes liées à l'exploitation et aux travaux forestiers</p> <p>Connaissance des risques et maladie professionnelles, gestes et postures</p>
		C5.3 Réguler la réalisation de chantiers sylvicoles et d'exploitation	<p>Réglementation du travail</p> <p>Les relations entre acteurs des chantiers</p> <p>Savoir être professionnel</p> <p>Suivi de chantiers</p> <p>Réception de chantiers</p> <p>Analyse économique et financière</p> <p>Notion de durabilité</p>

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences 6 : Élaborer un document de gestion durable forestier			
Champs de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Élaboration d'un document de gestion durable forestier	<p>Conception d'itinéraires sylvicoles</p> <p>Élaboration des solutions potentielles de choix de gestion forestière en prenant en compte les cadres réglementaires, l'environnement et les aspects sociétaux</p> <p>Élaboration d'un document de gestion durable (PSG, CBPS, document d'aménagement).</p>	C6.1 Réaliser un bilan de la gestion antérieure	<p>Cadre réglementaire des documents de gestion durable</p> <p>Traitements sylvicoles</p> <p>Desserte et équipement de la forêt</p> <p>Accroissements, production et possibilité</p>
		C6.2 Définir les objectifs de gestion	<p>Multifonctionnalité de la forêt</p> <p>Cadre réglementaire de la gestion durable</p> <p>Traitements sylvicoles</p> <p>Équilibre sylvo-cynégétique</p> <p>Contexte territorial</p>
		C6.3 Concevoir des itinéraires sylvicoles	<p>Itinéraires sylvicoles</p> <p>Traitements de transitions</p> <p>Renouvellement des</p>

			peuplements Sylviculture arbres hors forêt Dendrométrie Accroissements, production, possibilités Écologie forestière et cycles sylvigénétiques
		C6.4 Élaborer les documents de gestion	Techniques forestières Planification forestière Géomatique Outils informatiques Communication professionnelle

Capacité 7 correspondant au bloc de compétences 7 : Valoriser la ressource d'une unité de gestion			
Champs de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Valorisation de la ressource	Opérations de marquage des arbres (Martelage, désignation, cloisonnement...)	C7.1. Assurer le martelage, la désignation	Diversité des objectifs de valorisation de l'unité de gestion Techniques sylvicoles Connaissance des outils nécessaire au martelage Pratique d'un martelage et de la désignation
	Détermination des volumes (sur pied, sur coupe, bord de route)	C7.2 Choisir des modes de vente de bois	Connaissances des produits Connaissances de la filière Modes et types de mise en marché
	Classification des bois (inclus la commercialisation des bois)	C7.3 Cuber, classer, estimer	Calcul de cubage des bois Technologies des bois Connaissance des singularités et des altérations Classement des bois Connaissance des méthodes d'estimation

Capacité 8 correspondant au bloc de compétences 8 : Accompagner les acteurs d'un projet forestier			
Champs de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Accompagnement des acteurs d'un projet forestier	Conseil auprès des propriétaires forestiers (foncier, mobilisation du bois, sylvicoles, fiscaux, réglementaires..) Élaboration de documents de vulgarisation	C8.1 Analyser le contexte et les enjeux d'un projet forestier territorial	Sociologie des propriétaires Connaissance de la filière forêt-bois et des parties prenantes des projets forestiers Diagnostic territorial forestier Controverses en lien avec la gestion forestière durable
		C8.2 Apporter conseil et appui technique	Compréhension des motivations à l'origine des demandes Déterminants techniques, commerciaux, sociaux, économiques, réglementaires et fiscaux de la gestion forestière Financement des projets forestiers
		C8.3 Contribuer à des démarches d'animation et de concertation des territoires forestiers	Concertation et gouvernance Dialogue territorial Politiques et perspectives forestières

REFERENTIEL D'ÉVALUATION

*Le référentiel d'évaluation présente les modalités d'évaluation
et les critères retenus pour l'évaluation des capacités
du référentiel de compétences.*

Tableau des épreuves

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole comporte huit épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences.

L'organisation des épreuves prend en compte les modalités particulières de mise en œuvre de la certification. L'examen est organisé selon diverses possibilités :

- Par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les scolaires ainsi que pour les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) (1)
- En évaluations ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF (2)
- Par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à mettre en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) dans le cadre d'une organisation semestrialisée telle que définie à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime (3)

Epreuves	Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalités d'évaluation		
			Candidats en CCF (1)	Candidats hors CCF (2)	Candidats dans la modalité du BTSA semestrialisé (3)
E1	B1	S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	EPT		ECCF
E2	B2	Construire son projet personnel et professionnel	ECCF	EPT	ECCF
E3	B3	Communiquer dans des situations et des contextes variés	ECCF	EPT	ECCF
E4	B4	Réaliser un diagnostic au sein d'un écosystème forestier	ECCF	EPT	ECCF
E5	B5	Gérer des chantiers forestiers	ECCF	EPT	ECCF
E6	B6	Élaborer un document de gestion durable-forestier	ECCF	EPT	ECCF
E7	B7	Valoriser la ressource d'une unité de gestion	EPT		ECCF
E8	B8	Accompagner les acteurs d'un projet forestier	EPT		ECCF

Modalités et critères d'évaluation

Quelles que soient les conditions de mise en œuvre des évaluations (ponctuelles terminales ou en cours de formation dans un cadre « classique » ou semestrialisé), celles-ci reposent sur l'évaluation des capacités telles que définies dans le référentiel de compétences et précisées ici par des critères sur lesquels les évaluateurs vont se baser pour mesurer le degré de maîtrise des différentes capacités par le candidat.

Ces critères correspondent à des qualités générales attendues, non directement observables ou mesurables. Ils devront être complétés par des indicateurs, définis par l'équipe pédagogique pour les ECCF ou par une grille nationale pour les évaluations terminales. Les indicateurs sont des éléments observables ou mesurables adaptés au contexte spécifique à la situation d'évaluation.

Les modalités d'épreuves définies ci-dessous s'appliquent aux candidats hors CCF ne présentant que des évaluations ponctuelles terminales et ceux combinant des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF). (1) (2)

Pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3), la certification est mise en œuvre uniquement sous forme d'évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation (SE) définies par les équipes à partir des capacités à évaluer, en s'appuyant sur les critères du référentiel d'évaluation. Des capacités appartenant à des blocs différents peuvent être associées dans une même situation d'évaluation.

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences B1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	Critères d'évaluation
C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique	Approche de la complexité socio-économique Analyse de transformations sociales et économiques
C1.2 Se situer dans des questions de société	Identification de débats de société actuels Elaboration de problématiques
C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société	Développement d'un point de vue Maîtrise de la langue au service de l'argumentation

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) et pour les candidats hors CCF (2) :

E1 = Evaluation ponctuelle terminale écrite à partir d'un corpus documentaire visant à apprécier l'analyse du candidat et son argumentation dans le cadre d'un débat de société.

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 3 ECCF

Evaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Capacité 2 correspondant au bloc de compétences B2 : Construire son projet personnel et professionnel	Critères d'évaluation
C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire	Adoption de comportements favorisant sa santé et son bien-être Implication dans une action collaborative
C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel	Analyse des exigences et opportunités de l'environnement professionnel Identification de ses acquis, potentialités et aptitudes
C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique liée aux enjeux ou contextes particuliers Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle
C2.4 Conduire un projet	Planification d'une action dans la durée Mise en œuvre d'un projet de manière collaborative et/ou avec des partenaires Evaluation du projet

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) : 4 ECCF

C2.1 : ECCF Pratique et orale

C2.2 : ECCF Orale

C2.3 : ECCF Pratique, Ecrite et/ou Orale

C2.4 : ECCF Ecrite ou orale

Modalités d'évaluation pour les candidats hors CCF (2) :

E2 = Evaluation ponctuelle terminale orale visant à apprécier la dimension réflexive du candidat sur la construction de son projet personnel et professionnel, sa capacité à tirer le bilan de son expérience et à se projeter en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 4 ECCF

Evaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Capacité 3 correspondant au bloc de compétences B3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés	Critères d'évaluation
C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public	Utilisation raisonnée des systèmes d'information en fonction des besoins Traitement de l'information sélectionnée en vue de sa communication
C3.2 Communiquer en langue étrangère	Compréhension / expression orale Compréhension / expression écrite
C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés	Choix des modalités de communication Qualité de l'information écrite ou orale Qualité des supports adaptés à la situation

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) : 3 ECCF

C3.1 : ECCF Pratique et écrite

C3.2 : ECCF permettant l'évaluation des 5 activités langagières dans la langue étrangère. L'épreuve atteste du niveau B2 du CECL.

C3.3 : ECCF Pratique et écrite ou orale

Modalités d'évaluation pour les candidats hors CCF (2) :

E3 = Evaluation ponctuelle terminale orale visant à évaluer les capacités de communication du candidat, notamment en langue étrangère.

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 3 ECCF

Evaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences B4 : Réaliser un diagnostic au sein d'un écosystème forestier	Critères d'évaluation
C4.1 Caractériser le potentiel de l'espace forestier	Prise en compte des éléments de contexte et des enjeux Étude de la station Analyse du peuplement
C4.2 Mobiliser les outils et méthodes d'aide au diagnostic	Choix des outils et adaptation des méthodes d'inventaires aux enjeux et aux finalités Maîtrise des solutions informatiques dédiées au diagnostic Maîtrise d'outils mathématiques d'aide au diagnostic
C4.3 Produire un diagnostic de synthèse (SIG)	Acquisition de données brutes dans une approche multidimensionnelle Réalisation d'une cartographie de synthèse en mobilisant la géomatique Formalisation des potentialités et des contraintes à des fins d'élaboration d'un projet forestier

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) : 3 ECCF

1 à 3 situations d'évaluation

La capacité C41 est évaluée dans une parcelle forestière en pratique et écrit ou en pratique et orale.

La capacité C42 est évaluée en pratique et écrit.

La capacité C43 est évaluée en pratique et écrit.

Modalités d'évaluation pour les candidats hors CCF (2) :

E4 = Evaluation ponctuelle terminale pratique et orale s'appuyant sur l'analyse individuelle d'une parcelle forestière en vue d'un diagnostic complet. Cette épreuve se déroule sur le terrain.

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 3 ECCF

Les 3 capacités sont évaluées à partir de situations pratiques. L'évaluation de la capacité C41 se fait dans une parcelle forestière. L'évaluation des capacités C42 et C43 demande l'utilisation d'outils numériques.

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences B5 : Gérer des chantiers forestiers	Critères d'évaluation
C5.1 Choisir les stratégies d'intervention	<p>Optimisation de la logistique des différentes interventions</p> <p>Adaptation des techniques, moyens humains, et matériels, impératifs de calendrier</p> <p>Qualité de la préparation administrative et financière préalable au chantier</p>
C5.2 Organiser les chantiers	<p>Contextualisation de la commande dans son environnement</p> <p>Mise en œuvre du programme des interventions</p> <p>Inscription dans une politique de santé et sécurité au travail</p>
C5.3 Réguler la réalisation de chantiers sylvicoles et d'exploitation	<p>Coordination du travail entre les intervenants</p> <p>Évaluation de la qualité globale des chantiers</p> <p>Proposition de choix alternatifs*</p>

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) : 3 ECCF

1 à 3 situations d'évaluation.

La capacité C51 est évaluée par un écrit basé sur l'observation d'une situation pratique.

La capacité C52 est évaluée en pratique explicitée.

La capacité C53 est évaluée à l'oral à partir d'une situation professionnelle vécue.

Modalités d'évaluation pour les candidats hors CCF (2) :

E5 : Évaluation ponctuelle terminale orale basée sur l'expérience professionnelle vécue ou observée formalisée au travers d'un dossier élaboré par le candidat.

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 3 ECCF

Les 3 capacités sont évaluées à partir de situations réelles de terrain définies par les équipes.

La capacité C52 est évaluée en pratique.

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences B6 : Élaborer un document de gestion durable forestier	Critères d'évaluation
C6.1 Réaliser un bilan de la gestion antérieure	Analyse du document de gestion Relation entre la gestion mise en œuvre jusqu'à aujourd'hui et les objectifs de gestion passée Détermination des éventuels nouveaux enjeux du document de gestion
C6.2 Définir des objectifs de gestion	Caractérisation du contexte Caractérisation de l'équilibre visé du massif à moyen ou long terme Définition des objectifs par unité de gestion Prise en compte des impacts de la gestion mise en œuvre
C6.3 Concevoir des itinéraires sylvicoles	Justification du choix d'un itinéraire possible Planification des étapes de gestion en fonction des objectifs fixés
C6.4 Élaborer les documents de gestion	Programmation des différents types de coupe, de travaux et toutes interventions utiles à la garantie de la gestion durable Production du document de gestion et des cartes nécessaires

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) : 4 ECCF

Une à deux situations d'évaluation.

La capacité C6.1 est évaluée à partir d'une situation pratique en pratique et écrit ou en pratique et écrit et orale

Les capacités C6.2, C6.3 et C6.4 sont évaluées à partir d'une situation pratique écrite et orale.

Modalités d'évaluation pour les candidats hors CCF (2) :

E6 : Evaluation ponctuelle terminale orale prenant appui sur le document de gestion durable réalisé par le candidat.

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 4 ECCF

Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes. L'évaluation des capacités C62, C63 et C64, s'appuie sur une même commande et nécessite l'utilisation d'outils informatiques.

Capacité 7 correspondant au bloc de compétences B7 : Valoriser la ressource d'une unité de gestion	Critères d'évaluation
C7.1 Assurer le martelage, la désignation	<p>Formulation des consignes de martelage (Précision des caractéristiques qualitatives et quantitatives de l'opération à réaliser)</p> <p>Réalisation d'un martelage en relation aux consignes (Choix des tiges qui vont être prélevées par éclaircie et coupes)</p> <p>Contrôle du martelage dans le respect des consignes Adéquation du choix des tiges avec les consignes de martelage définies, sur une ou deux placettes</p>
C7.2 Choisir des modes de vente de bois	<p>Identification des débouchés (Identifier les éléments de contexte pour faire un choix adapté : spécificité de la coupe, structure du marché, difficultés d'exploitation, adéquation de l'acheteur et sa valorisation au type de produit).</p> <p>Raisonnement des modalités de mise en marché des bois (Proposer un type de vente et des modalités de vente adaptés)</p>
C7.3 Cuber, classer, estimer.	<p>Réalisation d'un cubage de bois Prise de mesures pour calculer un volume (C4) Choix d'une méthode de cubage adaptée (rapidité, précision, coût)</p> <p>Appréciation de la qualité des bois Proposition d'un classement optimal des produits en fonction de la situation du marché, des attentes des transformateurs et de la demande du propriétaire</p> <p>Réalisation de l'estimation de la valorisation optimale des bois Présentation des résultats de l'estimation, et du cubage.</p>

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) et les candidats hors CCF (2) :

E7 = Évaluation ponctuelle terminale pratique et orale.

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 3 ECCF

Les 3 capacités sont évaluées à partir de situations pratiques.

Capacité 8 correspondant au bloc de compétences B8 : Accompagner les acteurs d'un projet forestier	Critères d'évaluation
C8.1 Analyser le contexte et les enjeux d'un projet forestier territorial	<p>Identification des potentialités et contraintes du territoire forestier (Déclinaison des politiques forestières publiques et politiques territoriales) Identifier les atouts, et contraintes du contexte</p> <p>Prise en compte des attentes des propriétaires et des parties prenantes d'un projet forestier</p> <p>Formulation d'une problématique de gestion durable d'un projet forestier</p>
C8.2 Apporter conseil et appui technique	<p>Analyse de la demande du commanditaire</p> <p>Présentation d'options (fiscalité, foncier, responsabilité civile et juridique, gestion sylvicole, modes de vente, réponse à des attentes fortes, adaptation au changement, réponse à une crise sanitaire, choix des essences) possibles adaptées à la situation et aux attentes</p>
C8.3 Contribuer à des démarches d'animation et de concertation des territoires forestiers	<p>Identification des publics concernés par une démarche de concertation territoriale forestière</p> <p>Identification des menaces et opportunités concernant le territoire forestier dans une approche prospective</p> <p>Participation à un dialogue forestier territorial par la réalisation d'actions d'information, de sensibilisation, de formation, de vulgarisation</p>

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) et les candidats hors CCF (2) :

E8 : Évaluation ponctuelle terminale orale basée sur une ou des expérience(s) professionnelle(s) vécue(s) formalisée(s) au travers d'un dossier élaboré par le candidat.

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3): 3 ECCF

Les situations d'évaluation s'appuyant sur les périodes de formation en milieu professionnel (stages) ou sur d'autres situations professionnelles pratiques sont privilégiées.

REFERENTIEL DE FORMATION

Le référentiel de formation présente les situations et les activités de formation mobilisables en établissement et en milieu professionnel.

Il donne des informations sur les attendus de la formation, les savoirs mobilisés et les contenus des enseignements pour l'atteinte des capacités.

Présentation et architecture de la formation

Domaines de formation

La formation est structurée en deux domaines d'enseignements, le domaine du tronc commun pour toutes les spécialités de BTSA et le domaine professionnel spécifique à chacune des spécialités.

Elle est présentée en modules, chacun référant à une capacité globale du référentiel de compétences.

A l'intérieur de chaque module, sont précisés :

- les conditions d'atteinte des capacités et les attendus, notions et contenus de la formation mobilisant les disciplines ainsi que des activités pluridisciplinaires et/ou des séquences en entreprises
- les disciplines et les horaires mobilisés hors activités pluridisciplinaires.

Domaine du tronc commun :

Il regroupe trois modules :

- M1 : Inscription dans le monde d'aujourd'hui
- M2 : Construction du projet personnel et professionnel
- M3 : Communication

Domaine professionnel spécifique à la spécialité Gestion forestière :

Il regroupe cinq modules :

- M4 : Réalisation d'un diagnostic au sein d'un écosystème forestier
- M5 : Gestion de chantiers sylvicoles et d'exploitation
- M6 : Élaboration d'un document de gestion durable forestier
- M7 : Valoriser la ressource d'une unité de gestion
- M8 : Accompagnement des acteurs d'un projet forestier

Les enseignements d'initiative locale (EIL)

Les établissements disposent d'un potentiel horaire de 87 h pour mener des enseignements d'initiative locale (EIL), construits en fonction des opportunités locales, du contexte territorial ou d'initiatives diverses, en lien avec des réalités sociales, culturelles, linguistiques, scientifiques ou techniques de la spécialité du BTSA.

Ce potentiel horaire peut être scindé en deux mais chacun des EIL doit disposer d'un minimum horaire suffisant pour donner de la cohérence aux projets proposés.

Ces enseignements sont évalués dans le cadre de la capacité « C2.3 S'adapter à des enjeux ou contextes particuliers ».

Dans tous les cas, ces enseignements doivent avoir été validés avant le début de la formation soit dans le cadre de l'habilitation délivrée pour la mise en œuvre de la formation dans une organisation semestrialisée telle que définie à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime soit, pour les autres dispositifs de formation, dans le cadre de la procédure de validation des EIL par la DRAAF. Une note de service précise les procédures retenues pour l'élaboration et l'habilitation ou la validation de ces enseignements.

Les activités pluridisciplinaires

Les activités pluridisciplinaires concourent à l'acquisition des capacités visées par le diplôme, en permettant notamment une vision systémique et croisée entre plusieurs disciplines relatives à des thématiques particulières.

La latitude est laissée aux équipes pédagogiques pour la construction des projets pluridisciplinaires en fonction du contexte, de la stratégie de l'équipe ou des opportunités, à partir des thématiques et des finalités définies dans le tableau en fin de référentiel.

Ces activités bénéficient d'un potentiel horaire étudiant de 174 h dont l'organisation dans le temps est laissée à l'initiative des équipes. Un temps minimum par thématique est indiqué afin de permettre une mise en œuvre cohérente des projets pluridisciplinaires.

Il n'y a pas d'évaluation certificative propre à la pluridisciplinarité, cette modalité de formation concourant, au même titre que les enseignements disciplinaires, les stages, les périodes en entreprise à l'acquisition de savoirs et savoir-faire. Néanmoins, les acquis correspondant à ces activités pourront être mobilisés lors des évaluations formatives et/ou certificatives relatives aux capacités visées.

Le voyage d'étude

Un voyage d'étude en France ou à l'étranger peut être organisé au cours du cycle de formation. Il peut s'inscrire dans les modules professionnels et/ou ceux du tronc commun.

Il permet plus particulièrement aux étudiants ou apprentis de découvrir d'autres pratiques professionnelles ou d'appréhender des enjeux différents de ceux vus localement.

Plus largement, et selon sa durée, son organisation et sa localisation en France ou à l'étranger, il peut aussi participer à l'enrichissement et à l'ouverture à d'autres cultures sur le plan humain et linguistique, au développement de l'aptitude au travail en équipe ou à l'intégration en milieu professionnel.

De plus, il peut contribuer à l'acquisition par l'étudiant ou l'apprenti de capacités dans le cadre de la construction de son projet personnel et professionnel.

Le voyage d'étude doit être organisé en veillant aux conditions et modalités de mise en œuvre, notamment en matière de sécurité en appliquant la réglementation en vigueur.

La mobilité académique internationale

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif semestrialisé tel que défini à l'article D. 811-139-5 du code rural et de la pêche maritime, l'équipe pédagogique peut prévoir qu'une partie de la formation soit réalisée, pour un ou plusieurs apprenants, dans le cadre d'une mobilité académique dans un établissement français ou étranger.

Cette mobilité académique ne peut être réalisée pour une durée inférieure à un semestre. Elle fait partie intégrante de la formation de l'apprenant et donne lieu à l'évaluation de capacités du référentiel de compétences. Prévue dans le cadre d'un accord formalisé entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil, elle donne lieu à la mise en place d'un plan individuel d'évaluation qui doit être validé par le président de jury en amont du départ de l'apprenant.

L'accueil d'étudiants étrangers, sur un ou deux semestres, dans l'établissement habilité peut également être prévu avec l'établissement partenaire dans le cadre d'un accord formalisé.

Qu'elle soit entrante ou sortante, la mobilité académique doit être mise en place dans le respect de la réglementation en vigueur pour le BTSA.

Les stages et la formation professionnelle

La durée totale de stage est fixée de 12 à 16 semaines dont 10 sur la période de scolarité qui peuvent être réalisées en France ou à l'étranger. Au-delà de 12 semaines de stage individuel, les stages peuvent être individuels ou collectifs.

L'équipe pédagogique a la liberté de placer les périodes de stage à des moments clés de l'activité forestière. Le fractionnement des périodes sur les quatre semestres de formation est possible.

Les stages individuels doivent être effectués dans des organisations du secteur forestier en relation avec les situations professionnelles significatives inscrites dans le référentiel d'activité.

Les stages correspondent à des périodes de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'apprenant :

- acquiert et développe des compétences professionnelles et sociales ;
- met en œuvre les acquis de sa formation ;
- définit et affine son projet personnel et professionnel.

Modalité de formation à part entière, les stages sont particulièrement en lien avec les modules professionnels ainsi qu'avec l'enseignement attaché à la capacité C2.2 *S'insérer dans un environnement professionnel*.

Pour la spécialité Gestion forestière, une semaine de stage collectif sera réservée à la valorisation du projet tutoré conduit par chaque groupe d'étudiants.

Pour les candidats scolarisés dans des établissements habilités à appliquer le dispositif semestrialisé tel que défini à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime, les acquis du stage sont évalués dans le cadre des situations d'évaluation définies par l'équipe pédagogique en lien avec les capacités visées.

La mise en œuvre des stages impose le respect des obligations réglementaires en vigueur et en particulier la nécessité d'une convention appropriée entre l'étudiant, l'établissement de formation et l'organisme d'accueil. Cette convention est indispensable dès lors que l'étudiant réalise une période en milieu professionnel.

L'accompagnement des apprenants

L'accompagnement des apprenants au cours de la formation en BTSA répond à la nécessité de prendre en compte leur diversité, leur motivation, leurs attentes et leurs acquis antérieurs.

Quelle que soit l'origine scolaire des apprenants, et en particulier pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel, la formation proposée doit viser leur réussite et l'obtention du diplôme du BTSA dans de bonnes conditions. Cet objectif s'intègre dans l'une des cinq missions de l'enseignement agricole affirmée par la loi d'orientation de 1999 concernant l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des apprenants.

L'organisation de la formation dans le temps, les activités proposées, la diversité des modalités pédagogiques, les stratégies de différenciation pédagogique, la valorisation et la consolidation des acquis antérieurs, notamment dans le domaine technique, l'exploitation de la complémentarité des profils au sein du groupe classe, constituent autant de leviers potentiels à mobiliser par l'équipe pédagogique pour favoriser la réussite de tous.

La formation intègre plus spécifiquement un enseignement à l'accompagnement au projet personnel et professionnel (APPP) qui a pour but de faire acquérir les compétences nécessaires à la construction de son projet par l'apprenant. Il vise ainsi à aider l'étudiant à faire les choix les plus appropriés en matière de stage en entreprise, éventuellement à l'étranger, de mobilité académique, d'engagements personnels, ... en lien avec ce projet.

La santé-sécurité au travail

La formation professionnelle doit intégrer les préoccupations de la santé et de la sécurité au travail, en particulier la prévention des risques professionnels. L'apprenant doit pouvoir identifier les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages afin qu'il préserve sa santé et sa sécurité et celles de son entourage. Il s'agit d'accompagner le futur professionnel dans une démarche de prévention adaptée aux situations de travail auxquelles il peut être confronté.

Une attention particulière doit être portée à l'application de principes de sécurité physique, d'ergonomie et d'économie de l'effort dans des situations professionnelles.

La formation professionnelle poursuit un double objectif : enseigner en sécurité et éduquer à la santé et à la sécurité au travail. Elle a une double finalité : la sécurité immédiate de l'apprenant et la prévention des risques par l'éducation.

L'organisation pédagogique

Dans le respect des documents réglementaires inhérents à la spécialité Viticulture-Cœnologie du BTSA (arrêté portant création du diplôme, référentiel de diplôme, notes de service), l'équipe pédagogique a la liberté de concevoir et d'organiser le déroulement de la formation en intégrant diverses modalités pédagogiques : cours, activités pratiques, visites, activités pluridisciplinaires, stages, voyage d'étude, ...

Pour les voies de la formation professionnelle et de l'apprentissage, la durée de la formation est modulée conformément au décret portant règlement général du BTSA.

Pour les candidats de la voie scolaire bénéficiant de conditions particulières, la durée de la formation, y compris la durée du stage, peut être aménagée selon les modalités prévues par arrêté ministériel.

Dans le cadre de la mise en œuvre des enseignements dans une organisation semestrialisée telle que définie à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime pour les établissements habilités, la formation est organisée en quatre semestres comportant chacun des unités d'enseignement (UE), construites par les équipes.

Chaque unité d'enseignement (UE) comporte un ensemble cohérent d'enseignements concourant à l'acquisition de capacités du référentiel. La/Les capacité(s) visée(s) par unité d'enseignement fait/font l'objet d'une évaluation certificative en cours de formation sur la base d'une situation d'évaluation (SE) cohérente avec cette unité.

Présentation des modules de formation

Domaine du tronc commun :

- M1 : Inscription dans le monde d'aujourd'hui
- M2 : Construction du projet personnel et professionnel
- M3 : Communication

Domaine professionnel spécifique à la spécialité :

- M4 : Réalisation d'un diagnostic au sein d'un écosystème forestier
- M5 : Gestion de chantiers sylvicoles et d'exploitation
- M6 : Élaboration d'un document de gestion durable forestier
- M7 : Valorisation de la ressource d'une unité de gestion
- M8 : Accompagnement des acteurs d'un projet forestier

Inscription dans le monde d'aujourd'hui

Rappel des capacités visées

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences B1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui

C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique

C1.2 Se situer dans des questions de société

C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société

Finalités de l'enseignement

Il s'agit de former des citoyens actifs et responsables.

L'enseignement doit permettre d'approcher la complexité du monde d'aujourd'hui et de comprendre les évolutions de la société par l'exercice d'un esprit vigilant et critique.

L'appropriation d'une culture, notamment socio-économique, en lien avec des questions sociétales et des controverses relatives aux domaines professionnels ou non, vise à faire repérer les valeurs en jeu, à questionner les références acquises et à confronter les opinions pour en faire émerger les complémentarités et les divergences.

La formation au jugement éclairé doit conduire à construire et défendre une prise de position argumentée dans une langue claire, précise et nuancée, en particulier à l'écrit.

Disciplines mobilisées

Disciplines
Sciences économiques, sociales, et de gestion
Français
Education socioculturelle

Autres activités supports potentielles

L'enseignement s'appuie sur des activités pluridisciplinaires intra et/ou inter-modulaires permettant de confronter des points de vue sur des questions de société qui relèvent soit de l'étude du thème culturel et socio-économique défini par note de service soit de toute autre question de société, notamment celles en lien avec le domaine professionnel.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique	Approche de la complexité socio-économique Analyse de transformations sociales et économiques	Culture socio-économique	Sciences économiques, sociales, et de gestion

Conditions d'atteinte de la capacité

Cet enseignement permet à l'étudiant de comprendre la réalité socio-économique du monde contemporain, d'analyser les déterminants des transformations de la société et d'en percevoir les enjeux de nature socio-économique. Il mobilise des notions et mécanismes propres aux sciences sociales et économiques et permet d'appréhender la dynamique économique.

On attend de l'étudiant qu'il soit en capacité de problématiser des questions de société pour en dégager les enjeux de nature socio-économique.

Attendus de la formation

Approche de la complexité socio-économique du monde contemporain :

- Prise en compte des notions et mécanismes économiques incluant des bases juridiques sur l'organisation de l'Etat, de la justice et du droit du travail
- Identification des principaux courants de pensée économique et approche sociologique
- Compréhension de la dynamique économique
- Analyse et mobilisation de données économiques et sociales pour caractériser la situation économique et sociale actuelle

Analyse de différentes transformations sociales et économiques :

- Identification et questionnement des causes de transformations sociales et économiques
- Evaluation des conséquences sociales et économiques
- Appréhension des enjeux de nature socio-économique associés, enjeux liés à la création et à la répartition de la richesse, à la croissance économique, aux marchés (emploi, prix, capitaux...), aux régulations, à la mondialisation et au développement durable...

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.2 Se situer dans des questions de société	Identification de débats de société actuels Élaboration de problématiques	Culture générale ouverte sur les enjeux du monde contemporain	Sciences économiques, sociales, et de gestion Français Education socioculturelle

Conditions d'atteinte de la capacité

Cet enseignement permet de s'approprier une culture générale nécessaire à la vie citoyenne et professionnelle.

On attend de l'étudiant qu'il soit en capacité d'analyser et de confronter des opinions et des faits en lien avec des questions de société et d'en faire émerger des problématiques. Ces questions peuvent concerner le domaine professionnel. Elles peuvent aussi s'appuyer sur le thème culturel et socio-économique précisé par note de service.

On ne demande pas aux étudiants de prendre position mais d'appréhender avec curiosité, rigueur et objectivité des questionnements qui traversent la société, pour comprendre leur complexité.

Attendus de la formation

Repérage et analyse des éléments en jeu en lien avec les questions de société visées

Recueil des idées et des faits en lien avec les questions de société visées

Mobilisation des connaissances et confrontation des approches (culturelles, socio-économiques, philosophiques, littéraires...) pour clarifier les notions et les positions débattues

Formulation de problématiques liées aux questions de société visées

Délimitation et pertinence du champ du questionnement

Enoncé précis des problématiques

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société	Développement d'un point de vue Maîtrise de la langue au service de l'argumentation	Argumentation et expression	Français Education socioculturelle

Conditions d'atteinte de la capacité

La formation vise à développer l'exercice d'un jugement réfléchi nécessaire pour devenir des citoyens actifs, acteurs et responsables.

On attend de l'étudiant qu'il soit capable de prendre position dans un débat de société et de construire une argumentation pour la défendre. Ces débats peuvent être en lien avec le domaine professionnel. Ils peuvent aussi être en lien avec le thème culturel et socio-économique précisé par note de service.

La maîtrise de la langue au service de l'argumentation, en particulier à l'écrit, est une capacité attendue.

Cette capacité est corrélée à la C1.2 envisagée en amont lorsque le support est une question de société en lien ou pas avec le thème culturel et socio-économique.

Attendus de la formation

Argumentation

Choix d'une stratégie argumentative (convaincre ou persuader, choix d'une progression argumentative, prise en compte de la dimension dialogique du discours argumentatif) en fonction du destinataire, du contexte et de la situation

Choix des arguments et des illustrations

Expression

Respect des codes de la langue pour rendre compte d'une pensée précise et nuancée

Adaptation de la langue au destinataire et au contexte

M2 : Construction du projet personnel et professionnel

Rappel des capacités visées

Capacité 2 correspondant au bloc de compétences B2 : Construire son projet personnel et professionnel

C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire

C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel

C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers

C2.4 Conduire un projet

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement vise à développer l'autonomie, l'initiative, la responsabilisation, la prise en compte de l'autre et du contexte, en privilégiant une approche collaborative. Il s'agit d'accompagner les étudiants dans la construction de leur projet qui s'inscrit dans la durée, dans une perspective d'insertion sociale, professionnelle et d'épanouissement.

Cela nécessite :

- la construction d'un rapport durable à une bonne santé physique et psychologique, au bien-être et à la solidarité, par une meilleure connaissance de soi et de ses limites ;
- la connaissance du monde professionnel et l'adaptabilité à ses évolutions ; l'insertion dans le monde du travail sous-entend la capacité au travail collaboratif, le respect des règles et des usages d'une organisation sociale et l'adoption d'une posture adaptée ;
- l'acquisition d'une culture de la sécurité, pour soi et pour les autres, dans les domaines personnels, professionnels et sociaux ;
- l'appropriation des fondements d'une démarche de projet.

Disciplines mobilisées

Disciplines
Education physique et sportive
Education socioculturelle
Non affecté : accompagnement au projet personnel et professionnel
Non affecté : enseignement d'initiative locale (EIL)

Autres activités supports potentielles

L'enseignement s'appuie sur les expériences en stage, sur des activités pluridisciplinaires, intra et/ou inter-modulaires, sur des visites, des voyages d'étude, ... qui contribuent à la construction du projet de l'apprenant.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire	Adoption de comportements favorisant sa santé et son bien-être Implication dans une action collaborative	Pratiques favorisant l'entretien de soi et démarches collaboratives	Education physique et sportive

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'étudiant qu'il soit sensibilisé à l'importance d'adopter un mode de vie actif et solidaire et de s'y engager :

- Un mode de vie actif intègre la pratique de diverses activités physiques, de fréquence, de durée et d'intensité variables, au bénéfice de la santé du bien-être et du plaisir d'agir.
- Un mode de vie solidaire repose sur des liens engageant des responsabilités et des intérêts communs en vue d'interagir positivement, efficacement et en sécurité.

L'enjeu majeur est de donner du sens à la pratique physique pour que l'étudiant l'intègre dans sa vie quotidienne d'adulte, de manière autonome et ce à long terme. L'enjeu est également de lui faire vivre des démarches collaboratives permettant de développer et de réinvestir durablement les valeurs de solidarité.

Attendus de la formation

La connaissance de soi

- Identification, analyse et gestion de sensations physiques, physiologiques et psychologiques
- Evaluation de ses ressources par différents tests
- Identification des préférences en termes de type de pratique physiques et sportives

Le « Savoir s'entraîner et s'entretenir »

- Procédures d'échauffement et de récupération adaptées
- Préparation physique, physiologique et psychologique
- Création d'habitudes de santé pour son bien-être et pour prévenir certains troubles (TMS, addictions, obésité...)

La collaboration/coopération pour progresser seul ou en groupe

- Interactions de soutien et d'entraide dans un cadre bienveillant et solidaire
- Qualité de l'attitude, de l'implication dans le travail collaboratif
- Question de la sécurité pour soi et pour autrui dans la pratique physique et sportive

L'autonomie dans le processus d'apprentissage physique et sportif

- Les choix, la prise d'initiative, la responsabilisation, la démarche réflexive pour apprendre
- Gestion du degré d'investissement en cours et en dehors du cours
- Utilisation d'un carnet de suivi dans sa pratique

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel	Analyse des exigences et opportunités de l'environnement professionnel Identification de ses acquis, potentialités et aptitudes	Accompagnement au projet personnel et professionnel	Non affecté à une discipline, toutes sont mobilisables en fonction des projets

Conditions d'atteinte de la capacité

L'accompagnement constitue une aide à la maturation du projet personnel et professionnel de l'étudiant pour affiner ses choix à l'issue de la formation et favoriser son insertion.

On vise ainsi la capacité de l'étudiant à acquérir une posture professionnelle et à s'adapter à des mondes professionnels en évolution constante. Le projet professionnel s'inclut dans un projet personnel plus global en lien avec la place qu'il souhaite occuper dans la société.

Attendus de la formation

Analyse des attentes, exigences et opportunités des milieux professionnels pour s'y insérer

Connaissance des métiers : typologie et évolution (métiers émergents, en tension, en mutation, en développement...)

Identification des parcours de formation (initiale ou continue) pouvant conduire à ces métiers et leurs exigences

Connaissance des réseaux professionnels et de la constitution de réseaux

Connaissance des fondamentaux d'une situation professionnelle et de l'exercice de l'emploi

Techniques de recherche d'emploi

Identification de ses acquis, potentialités et aptitudes

Appropriation des démarches et outils de l'accompagnement au projet personnel et professionnel

Identification et reconnaissance de ses ressources personnelles

Formalisation et valorisation de ses capacités et de ses expériences vécues

Adaptation aux attentes d'un poste, d'une mission, d'une tâche

Identification du positionnement hiérarchique et fonctionnel au sein d'une équipe de travail

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique, des enjeux particuliers Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle	Ouverture à des opportunités liées à l'environnement socio-économique du territoire, aux réalités professionnelles du local à l'international, à des démarches innovantes	Non affecté à une discipline, toutes sont mobilisables en fonction des projets proposés par l'équipe pédagogique

Conditions d'atteinte de la capacité

Cet enseignement d'initiative locale (EIL) vise le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines...

La capacité est atteinte si l'apprenant s'approprie les enjeux au cœur de l'enseignement proposé et met en œuvre une analyse réflexive personnelle.

Attendus de la formation

Cet enseignement est construit par l'équipe en fonction des opportunités locales, du contexte territorial ou d'initiatives diverses, y compris internationales. L'établissement prévoit les situations pédagogiques adaptées : cours, activités pratiques, périodes de stages, voyage d'étude, visites, ... Des personnes extérieures à l'établissement peuvent être associées à sa réalisation. La mobilisation des diverses disciplines est fonction des projets proposés.

Les attendus de la formation sont définis par les équipes pédagogiques selon les projets proposés par les établissements.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C 2.4 Conduire un projet	Planification d'une action dans la durée Mise en œuvre d'un projet de manière collaborative et/ou avec des partenaires Evaluation du projet	Méthodologie de projet	Education socioculturelle

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend des apprenants qu'ils soient capables d'anticiper, d'organiser et d'évaluer une action conduite dans la durée.

La capacité à conduire un projet demande que l'apprenant s'inscrive dans une démarche coopérative en faisant preuve d'autonomie, d'initiative et de responsabilisation. L'auto-évaluation, la remise en question et les qualités d'adaptation sont à mobiliser.

Les projets conduits pourront se déployer en lien avec le domaine professionnel.

Les supports réalisés dans le cadre du développement de cette capacité pourront l'être en lien avec la capacité 3.3.

Attendus de la formation

Conduite de projet

- Animation de groupe (innovation, créativité, régulation ...)
- Participation active à des réunions
- Préparation, conduite et compte rendu de réunions
- Identification, planification et phasage de tâches
- Conduite d'entretiens et techniques d'enquête
- Elaboration de critères et d'indicateurs pour l'évaluation

Élaboration et mobilisation d'outils et de ressources dans les domaines suivants

- Organisation collaborative du travail
- Planification du travail
- Gestion des moyens
- Administration du projet
- Evaluation du projet

M3 : Communication

Rappel des capacités visées

Capacité 3 correspondant au bloc de compétences B3 : Communiquer dans des situations et contextes variés

C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public

C3.2 Communiquer en langue étrangère

C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement a pour but de développer des compétences dans le champ de la communication, en français et en langue étrangère, avec une visée à la fois sociale et professionnelle. Il contribue à approfondir une culture informationnelle afin d'avoir un regard critique sur la compréhension de l'information et de ses nouveaux acteurs compte tenu de l'évolution des technologies numériques.

Il s'agit de savoir construire et cibler des messages en utilisant différents langages. La communication orale est fondamentale.

En langue étrangère, en particulier, l'accent est mis sur les compétences favorisant l'employabilité, dans un contexte de mobilité accrue, (à l'international notamment), de poursuite d'études et de formation tout au long de la vie.

Disciplines mobilisées

Disciplines
Information-documentation
Langue étrangère
Education socioculturelle

Autres activités supports potentielles

L'enseignement s'appuie sur toutes les activités supports qui mettent en œuvre une situation de communication sociale ou professionnelle. Les activités pluridisciplinaires mobiliseront en particulier le français pour la communication.

La réalisation de voyages d'étude ou de stages (individuels ou collectifs) dans un pays étranger, les mobilités académiques dans des établissements de formation à l'étranger ou l'accueil de publics étrangers peuvent contribuer au développement des compétences attendues.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public	Utilisation raisonnée des systèmes d'information en fonction des besoins Traitement de l'information sélectionnée en vue de sa communication	Culture informationnelle	Information-documentation

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'étudiant qu'il soit capable, quand il désire agir (dans le cadre de projets personnels ou professionnels) ou mieux comprendre le monde qui l'entoure, de prendre conscience que certaines connaissances, soit lui manquent, soit doivent être précisées ou confirmées.

Au terme de cet enseignement, l'étudiant est en capacité de chercher l'information qui lui fait défaut en choisissant les systèmes d'information adaptés, de décrypter l'information, de la traiter pour un usage ciblé en vue de la communiquer dans un contexte social ou professionnel.

Attendus de la formation

Repérage, analyse et expression de besoins d'information pour soi et pour d'autres

Mobilisation des caractéristiques de la notion d'information dans une situation de communication
Caractérisation de la notion de document

Utilisation raisonnée des systèmes d'information

Identification des principes d'un système d'information et de ses éléments constitutifs
Maîtrise des différentes étapes d'un système d'information

Traitement et sélection de l'information en vue de sa communication

Maîtrise des circuits et contextes de production, d'édition et de diffusion de l'information
Analyse de l'information : condensation et indexation, évaluation de la qualité
Organisation de l'information et mise en œuvre de sa diffusion en réponse aux besoins d'information dans des situations de communication

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.2 Communiquer en langue étrangère	Compréhension et expression orale Compréhension et expression écrite	Culture et langue étrangères à visée sociale et professionnelle	Langue étrangère

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'étudiant qu'il mobilise des savoirs langagiers et culturels pour communiquer en langue étrangère, dans un cadre personnel, social ou professionnel, dans les cinq activités (compréhension et expression écrites ; compréhension orale ; expression orale, en continu et en interaction).

Le niveau d'exigence attendu, en référence au CECRL est le niveau B2.

Attendus de la formation

Maîtrise de connaissances lexicales, phonétiques, prosodiques et syntaxiques relatives à une grande gamme de sujets (actualités, techniques) avec une visée actionnelle

Développement de l'aisance dans différentes situations de communication, en donnant la priorité à l'expression orale

Enrichissement des connaissances culturelles avec une visée d'insertion (sociale et professionnelle) afin d'interagir avec des étrangers (notamment dans le cadre de mobilités) en favorisant les situations authentiques

Développement de l'autonomie notamment à l'aide des technologies de l'information et de la communication

Élaboration de stratégies de médiation linguistique

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés	Choix des modalités de communication Qualité de l'information écrite ou orale Qualité des supports adaptés à la situation	Techniques de communication	Education socioculturelle Information-documentation

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'étudiant qu'il soit capable de raisonner des choix, d'élaborer des stratégies de communication afin de délivrer des messages adaptés à un public ciblé.

Cela nécessite de mobiliser des savoirs théoriques, des techniques et des outils adaptés aux besoins d'une situation de communication. Toutes les activités qui mettent en œuvre une situation de communication sociale ou professionnelle peuvent constituer un support potentiel à mobiliser.

Attendus de la formation

Elaboration d'une stratégie de communication raisonnée

- Notions de communication interpersonnelle et visuelle
- Analyse du contexte de communication
- Formalisation des objectifs
- Construction de la démarche de communication, choix des supports
- Définition des indicateurs de résultats
- Planification de la diffusion

Mise en œuvre de la démarche de communication

- Elaboration de messages : oraux, écrits, visuels
- Création de supports
- Evaluation et mesure de l'efficacité
- Adaptation et remédiation

M4 : Réalisation d'un diagnostic au sein d'un écosystème forestier

Rappel des capacités visées

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences B4 : Réaliser un diagnostic au sein d'un écosystème forestier

C4.1. Caractériser le potentiel de l'espace forestier

C4.2. Mobiliser les outils et méthodes d'aide au diagnostic

C4.3. Produire un diagnostic de synthèse

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences « Réalisation de diagnostics au sein d'un écosystème forestier » dont la finalité est de « collecter et d'analyser les éléments utiles à l'élaboration d'un projet forestier ».

La fiche de compétences correspondante peut utilement être consultée.

Cet enseignement vise à donner aux futurs titulaires du BTSA GF la capacité de réaliser un diagnostic de synthèse au sein de l'écosystème forestier en s'appuyant sur une analyse de terrain, effectuée à différentes échelles. On veille à ce que l'apprenant s'approprie à partir du terrain, les outils, les méthodes, les notions nécessaires à la réalisation des diagnostics nécessaires. Ces derniers comprennent l'analyse du contexte, la détermination des enjeux, l'analyse de stations forestières, de peuplements et de leurs histoires à l'aide d'outils mathématiques et numériques. La maîtrise de la géomatique constitue un des objectifs majeurs dans cet enseignement.

Disciplines mobilisées

Disciplines
STAE
Biologie-Ecologie
Mathématiques
TIM

Autres activités supports potentielles

Activités pratiques, sorties de terrain, études de terrain contribuent à l'acquisition de cette capacité.

Il peut être utile de mobiliser des environnements virtuels d'apprentissage à l'image de Silva numerica (apprendre la forêt par simulation) <https://silvanumerica.net/>.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.1 Caractériser le potentiel de l'espace forestier	Prise en compte des éléments de contexte et des enjeux Étude de la station Analyse du peuplement	Éléments d'écologie forestière et d'écologie du paysage Botanique forestière Notions de climatologie, pédologie, géologie, topographie Fonctionnement de l'écosystème forestier et de l'arbre Mesure de l'arbre et du peuplement-dendrométrie Analyse qualitative du peuplement	Biologie-Ecologie Mathématiques STAE

Conditions d'atteinte de la capacité

Cette capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de caractériser le potentiel d'une unité de station et de peuplement en s'appuyant sur des savoirs et savoir-faire techniques et scientifiques. Pour cela, il est à même de :

- dégager les principaux enjeux à partir du contexte
- décrire la station forestière et ses principales composantes
- dégager ses atouts et contraintes
- réaliser une analyse qualitative et quantitative d'un peuplement

Attendus de la formation

Processus de croissance et de développement de l'arbre

- Les mécanismes de croissance et conséquences sur l'architecture de l'arbre et du peuplement
- Les mécanismes de reproduction
- Les mécanismes de nutrition

Contexte d'une unité stationnelle et de peuplement

- Approche du contexte environnemental et réglementaire
- Contexte historique forestier
- Identification des usages

Réalisation d'un diagnostic de station

- Caractérisation des éléments du climat et analyse des interactions avec le peuplement forestier
- Caractérisation des éléments topographiques et analyse de leurs conséquences
- Identification de la végétation indicatrice et concurrente
- Identification des potentialités et des contraintes des sols
- Éléments de biodiversité locale
- Identification des essences forestières et maîtrise de leur autécologie

Analyse qualitative du peuplement

- Aspect sylvicole du peuplement
- Relation lumière/arbre et lumière/peuplement
- État du peuplement
- Aspect qualitatif de la bille de pied

Analyse quantitative du peuplement

- Mesure de l'arbre
- Mesure du peuplement
- Indices de synthèse

Gestion actuelle et passée du peuplement

- Traitements, opérations passées visibles ou supposées
- Place du peuplement actuel dans une norme éventuelle de gestion

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.2. Mobiliser les outils et méthodes d'aide au diagnostic	Choix des outils et adaptation des méthodes d'inventaires aux enjeux et aux finalités	Méthodes d'inventaires Principes de typologie	STAE
	Maîtrise d'outils mathématiques d'aide au diagnostic	Méthodes d'échantillonnages Mise en œuvre d'inventaires sur le terrain	Biologie-Ecologie Mathématiques
	Maîtrise des solutions informatiques dédiées au diagnostic	Traitements de données Interprétation des résultats	TIM

Conditions d'atteinte de la capacité

Cette capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de mobiliser des outils et des méthodes d'aide au diagnostic en s'appuyant sur des savoirs et savoir-faire techniques et scientifiques. Pour cela, l'apprenant est à même de :

- choisir et mettre en œuvre une méthodologie pertinente au regard du contexte et des objectifs
- utiliser des outils numériques de diagnostics
- traiter les données en s'appuyant sur des outils mathématiques et informatiques adaptés.

Attendus de la formation

Principes d'inventaires

- Inventaires en plein
- Inventaires par échantillonnage
- Inventaires typologiques

Mise en œuvre d'inventaires

- Typologie de station
- Relevés de végétation
- Inventaire de biodiversité
- Inventaire de peuplement
- Qualification des équilibres sylvo-cynégétiques

Outils numériques de diagnostic

- Suivi sanitaire
- Outils stationnels
- Outils d'aide à l'identification de la faune et de la flore
- Outils de sciences participatives et suivi de biodiversité

Traitement des données

- Utilisation de logiciels de traitement des données
- Estimation de grandeurs par intervalle de confiance

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.3 Produire un diagnostic de synthèse	Acquisition de données brutes dans une approche multidimensionnelle Réalisation d'une cartographie de synthèse en mobilisant la géomatique Formalisation des potentialités et des contraintes à des fins d'élaboration d'un projet forestier	Géomatique Outils de SIG Outils de cartographie Interprétation de données et des résultats	STAE TIM Biologie-Ecologie

Conditions d'atteinte de la capacité

Cette capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de produire un diagnostic de synthèse à partir de relevés de terrain. Pour cela, l'apprenant est à même de :

- collecter et traiter des données,
- réaliser une carte en mobilisant des outils SIG
- interpréter les données
- extraire les potentialités et les contraintes de l'espace forestier

Attendus de la formation

Acquisition des données

Utilisation du GPS et autres dispositifs de relevé de données géoréférencées
Analyse puis saisie ou import de données géoréférencées dans un outil SIG

Valorisation des données

Réalisation de cartes à l'aide des outils de SIG
Communication professionnelle à l'aide de documents numériques

Synthèse des potentialités et contraintes

Conclusion sur l'existant
Prise en compte des évolutions climatiques, des enjeux de biodiversité et sociaux dans le diagnostic
Hiérarchisation des potentialités et contraintes

M5 : Gestion de chantiers sylvicoles et d'exploitation

Rappel des capacités visées

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences B5 : Gérer des chantiers forestiers

C5.1 Choisir les stratégies d'intervention

C5.2 Organiser les chantiers

C5.3 Réguler la réalisation de chantiers sylvicoles et d'exploitation

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences « Gestion des chantiers » dont la finalité est l'organisation des chantiers forestiers dans le respect des commandes, des réglementations et dans un souci de durabilité. L'enseignement doit permettre aux apprenants d'organiser, coordonner et contrôler toutes les étapes (de la commande au bilan final) d'un ensemble de chantiers sylvicoles et de chantiers d'exploitation dans le respect des règles juridiques, sociales, environnementales. Cet enseignement doit être ouvert aux évolutions les plus récentes des techniques et réglementation et favoriser la démarche de veille technologique. Une attention particulière est portée à l'organisation du travail en sécurité des chantiers dont l'apprenant a la coordination. Il veille à la préservation des ressources et de l'environnement. La réalisation d'un chantier doit être raisonnée dans le cadre d'un itinéraire sylvicole, d'un document de gestion et de son contexte.

Disciplines mobilisées

Disciplines
STAE
STE
SESG-GE

Autres activités supports potentielles

Des visites, des interventions de professionnels, la réalisation de chantiers réels et virtuels, la pluridisciplinarité participent à la construction de cet enseignement ancré sur des situations concrètes. Les périodes de stage participent à l'enseignement attaché à la capacité C5.3 L'enseignement s'appuie aussi sur des séances chantiers écoles en TPR dédoublées du fait de la dangerosité des travaux, sur des visites, des voyages d'études et tournées forestières, des participations à des foires expositions, dans le cadre des EIL.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C5.1 Choisir les stratégies d'intervention	<p>Optimisation de la logistique des différentes interventions</p> <p>Adaptation des techniques, moyens humains, et matériels, impératifs de calendrier</p> <p>Qualité de la préparation administrative et financière préalable au chantier</p>	<p>Fonctionnement de l'entreprise</p> <p>Connaissance du contexte</p> <p>Connaissances des intervenants et de la réglementation applicable aux chantiers, dont la réglementation en matière de santé sécurité au travail</p> <p>Connaissance des équipements de sylviculture et d'exploitation forestière</p> <p>Préparation administrative, technico-économique</p> <p>Planification des interventions</p>	<p>STAE</p> <p>SESG-GE</p> <p>STE</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant identifie les principales caractéristiques de l'organisation des chantiers dans le but de choisir une stratégie d'intervention. Il doit être en mesure de réaliser la préparation administrative, technique, financière et juridique des chantiers.

Attendus de la formation

Connaissance du contexte socio-économique et réglementaire des chantiers forestiers sur le territoire concerné

- Prise en compte des enjeux environnementaux du territoire d'intervention
- Prise en compte des aspects juridiques
- Connaissance des intervenants

Prise en compte des risques professionnels liés à la sécurité et santé des personnes propres aux chantiers forestiers

- Repérage des enjeux de santé et sécurité au travail en référence au code du travail
- Méthodes et outils de prévention

Fonctionnement de l'entreprise

- Système opérant
- Système décisionnel
- Compte de résultat et bilan comptable

Prise en compte du fonctionnement de la structure commanditaire des chantiers

- Caractéristiques de la structure
- Connaissance du partenariat de la structure

Connaissance des équipements des chantiers forestiers

- Caractérisation des équipements sylvicoles et d'exploitation forestière
- Justification d'un choix

Diagnostic des sites concernés

- Identification des facteurs de risques

Identification des facteurs géographiques et topographiques influençant le chantier

Préparation administrative des chantiers

La fiche de chantier

Le cahier des charges

Les documents administratifs

Prise en compte des exigences des labels et des certifications

Gestion technique et économique des chantiers

Repérage des spécificités particulières des chantiers forestiers

Estimation des besoins et des moyens

Établissement des devis

Budget de trésorerie

Définition des stratégies d'interventions

Planification et organisation des interventions

Échéancier de réalisation

Portefeuille de coupe et travaux

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C5.2 Organiser les chantiers	Contextualisation de la commande dans son environnement	Les techniques de renouvellement des peuplements Connaissance des méthodes d'exploitation	STAE
	Mise en œuvre du programme des interventions	Connaissance des gestes professionnels de base liés aux techniques d'exploitation et de sylviculture Connaissance des contraintes liées à l'exploitation et aux travaux forestiers	STE
	Inscription dans une politique de santé et sécurité au travail	Connaissance des risques et maladie professionnelles, gestes et postures	

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est à même d'organiser de A à Z un chantier sylvicole ou d'exploitation défini en respectant le cahier des charges, la planification, la sécurité et la réglementation en vigueur.

Attendus de la formation

Appropriation de la commande et des enjeux du chantier

- Reconnaissance du chantier sur le terrain
- Identification du potentiel du site et des contraintes du chantier
- Répartition et organisation des tâches

Connaissance des techniques d'amélioration et de renouvellement des peuplements

- La plantation
- Les travaux sylvicoles

Connaissance des méthodes d'exploitation et de récolte des bois

- Récolte d'arbres

Prise en compte des risques et maladie professionnelles

- Analyse des risques
- Gestes et postures adaptés aux activités
- Port des EPI, EPC
- Application du manuel d'utilisation du matériel et des équipements

Mise en œuvre de l'intervention

Adaptation des activités du chantier en réponse aux aléas

- Proposition d'alternatives
- Coopération avec les intervenants

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C5.3 Réguler la réalisation de chantiers sylvicoles et d'exploitation	Coordination du travail entre les intervenants Évaluation de la qualité globale des chantiers Proposition de choix alternatifs	Réglementation du travail Les relations entre acteurs des chantiers Savoir être professionnel Suivi de chantiers Réception de chantiers Analyse économique et financière Notion de durabilité	STAE SESG-GE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant :

- sait coordonner les activités et les intervenants dans la réalisation de chantiers sylvicoles ou d'exploitation dans le respect de la réglementation du travail.
- est à même d'évaluer la réalisation d'un chantier sur les plans techniques, financiers et environnementaux.
- Il propose des solutions pour remédier aux impacts éventuels du chantier.

Attendus de la formation

Réglementation du travail

- Droit du travail
- Présomption de salariat

Relations entre acteurs des chantiers

- Statut des entreprises
- Répartition des rôles
- Coordination entre les acteurs

Savoir-être professionnel

- Communication
- Connaissance et adaptation du vocabulaire professionnel au public

Suivi de chantiers

- Prise en compte des aléas de chantier
- Connaissance des critères de réussite
- Application et contrôle du cahier des charges
- Suivi de l'avancement du chantier

Réception du chantier

- Établissement d'un état des lieux
- Décharge ou réception du chantier
- Analyse des écarts à la commande
- Bilan environnemental

Analyse économique et financière

Établissement de coûts de revient à partir de calculs ou d'estimation des charges
Facturation de l'intervention
Analyse des écarts entre état prévisionnel et réalisé

Notion de durabilité

Proposition d'ajustements en cours de chantier
Apport d'un regard critique sur les impacts liés aux chantiers

M6 : Élaboration d'un document de gestion durable forestier

Rappel des capacités visées

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences B6 : Élaborer un document de gestion durable forestier

C6.1 Réaliser un bilan de la gestion antérieure

C6.2 Définir les objectifs de gestion

C6.3 Concevoir des itinéraires sylvicoles

C6.4 Élaborer les documents de gestion

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences « Élaboration d'un projet forestier » qui correspond à la finalité « Permettre une gestion sylvicole durable, en intégrant le changement climatique et les objectifs des acteurs du territoire ». La fiche de compétences correspondante peut utilement être consultée.

Ce module vise à planifier les actions de gestion à l'échelle d'une forêt dans l'espace et dans le temps en s'appuyant sur des itinéraires sylvicoles. Il s'agit de rendre autonome les apprenants dans la réalisation des documents de gestion forestière. On veille à sensibiliser les apprenants aux évolutions des contextes écologiques et aux attentes des commanditaires et des usagers. Une démarche méthodologique est attendue intégrant les acquis des autres modules. Le document de planification est réalisé collectivement à partir d'une étude de terrain dans le cadre d'un projet tutoré ou lors de période(s) de formation en milieu professionnel. Les outils géomatiques comme les outils de cartographie et de synthèse sont mobilisés. L'évaluation valorise la méthodologie employée et la cohérence des propositions avec le diagnostic réalisé.

Les compétences numériques conformes au cadre de référence des compétences numériques CRCN sont mobilisées au service de l'enseignement professionnel.

Disciplines mobilisées

Disciplines
STAE
Biologie-Ecologie
TIM

Autres activités supports potentielles

Le bilan décennal de gestion durable ou le bilan à mi-période d'aménagement peut servir de support pour développer la capacité C6.1 « réaliser le bilan de la gestion antérieure ».

Le projet tutoré est au cœur de l'acquisition des capacités C6.2, C6.3 et C6.4. Une à deux semaines d'inventaires de terrain, de traitements des données avec des logiciels SIG, de finalisation du projet tutoré

peuvent être prises sur les 12 à 14 semaines de stage des apprenants pour favoriser leur implication et leur autonomie.

Les activités pluridisciplinaires peuvent être mobilisées pour la phase de relevés de terrain et pour l'analyse. L'enseignant de STAE et l'enseignant de biologie écologie peuvent utilement assurer ensemble des visites de peuplement en vue de la prise en compte des différents enjeux dans les décisions sylvicoles.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C6.1 Réaliser un bilan de la gestion antérieure	<p>Analyse du document de gestion</p> <p>Relation entre la gestion mise en œuvre jusqu'à aujourd'hui et les objectifs de gestion passée</p> <p>Détermination des éventuels nouveaux enjeux du document de gestion</p>	<p>Cadre réglementaire des documents de gestion durable</p> <p>Traitements sylvicoles</p> <p>Desserte et équipement de la forêt</p> <p>Accroissements, production et possibilité</p>	STAE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant :

- identifie les objectifs de gestion antérieure,
- trouve des indicateurs mesurant les éventuels écarts entre le prévisionnel et le réalisé,
- identifie les causes des écarts et en tire des enseignements pour l'avenir.

Attendus de la formation

Analyse du document de gestion passée

Cadre réglementaire des documents de gestion durable
Structure des documents de gestion durable

Analyse quantitative et qualitative des interventions passées

Construction d'un comparatif entre prévisionnel et réalisé
Méthode d'audit du commanditaire et des différents usagers de la forêt
Analyse du traitement engagé sur l'ancien document de gestion

Caractérisation de la desserte forestière et des équipements

Différents types de desserte, leur état et leur réglementation
Équipements de la forêt

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C6.2 Définir des objectifs de gestion	Caractérisation du contexte	Multifonctionnalité de la forêt	STAE Biologie-écologie
	Caractérisation de l'équilibre visé du massif à moyen ou long terme	Cadre réglementaire de la gestion durable	
	Définition des objectifs par unité de gestion	Traitements sylvicoles	
	Prise en compte des impacts de la gestion mise en œuvre	Équilibre sylvo-cynégétique	
		Contexte territorial	

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant :

- définit des objectifs de gestion durable en prenant en compte le contexte de la propriété forestière, et les enjeux réglementaires, territoriaux, sociaux et de production.
- raisonne à la fois à l'échelle de la propriété forestière et à l'échelle des unités de gestion.
- se projette à la fin de la durée de validité de son projet de gestion pour lister les critères d'amélioration et de suivi.

Attendus de la formation

Hiérarchisation des enjeux à l'échelle de la propriété

- Déclinaison locale des quatre enjeux des forêts françaises
- Cadre réglementaire et bilan foncier

Définition des unités de gestion

- Critères de choix d'un traitement sylvicole
- Définition de la notion d'équilibre d'ensemble du massif forestier
- Critères de choix d'une essence-objectif
- Analyse de l'équilibre sylvo-cynégétique

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C6.3 Concevoir des itinéraires sylvicoles	Justification du choix d'un itinéraire possible Planification des étapes de gestion en fonction des objectifs fixés	Itinéraires sylvicoles Traitements de transitions Renouvellement des peuplements Sylviculture arbres hors forêt Dendrométrie Accroissements, production, possibilités Écologie forestière et cycles sylvigénétiques	STAE Biologie-écologie

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant :

- justifie le choix de critères d'exploitabilité définis, de rotation des interventions, d'intensité des prélèvements...,
- adapte l'itinéraire sylvicole à d'autres enjeux que le seul enjeu de production,
- positionne les interventions dans le temps et l'espace,
- évalue l'accroissement et le confronte à la possibilité.

Attendus de la formation

Définition et déclinaison des itinéraires sylvicoles

- Modalités d'application des itinéraires sylvicoles
- Sylvicultures de transition
- Renouvellement de peuplement
- Sylvicultures des arbres hors forêt

Durabilité de la récolte forestière au regard de la potentialité des milieux et de la biodiversité

- Estimation de la potentialité de récolte en fonction du cycle biogéochimique
- Contribution de la biodiversité à une gestion durable
- Sylviculture et préservation de la ressource en eau
- Résistance et résilience d'un peuplement
- Cycles sylvigénétiques

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C6.4 Élaborer les documents de gestion	Programmation des différents types de coupe, de travaux et toutes interventions utiles à la garantie de la gestion durable Production du document de gestion et	Techniques forestières Planification forestière Géomatique	STAE Biologie-écologie

	des cartes nécessaires	Outils informatiques Communication professionnelle	TIM
--	------------------------	---	-----

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant :

- produit un programme des coupes et des travaux sylvicoles cohérent et garant de la gestion durable,
- produit un programme des travaux connexes (infrastructures et équipements forestiers et aux autres enjeux) en lien avec le diagnostic établi
- réalise des cartes qui permettent d'explicitier les choix de gestion,
- élabore un document de gestion structuré et cohérent.

Attendus de la formation

Évaluation des priorités dans les interventions à planifier entre les unités de gestion

Priorisation des interventions

Échéancier des coupes et travaux suivant les unités de gestion

Recherche de l'équilibre entre les recettes et les dépenses dans la durée

Indicateurs de suivi des décisions de gestion

Choix des cartographies en fonction des enjeux

Représentation, spatialisation des enjeux et des données de gestion

Sémiologie graphique pour une représentation synthétique des données

Utilisation des traitements issus des bases de données dans un but de représentation graphique

Réalisation de documents structurés selon les modèles proposés en fonction des besoins de communication

Processus de contrôle et d'agrément des documents de gestion

Rédaction d'une synthèse de vulgarisation à destination du commanditaire ou des usagers

M7 : Valorisation de la ressource d'une unité de gestion

Rappel des capacités visées :

Capacité 7 correspondant au bloc de compétences B7 : Valoriser la ressource d'une unité de gestion

C7.1 Assurer le martelage, la désignation

C7.2 Choisir des modes de vente de bois

C7.3 Cuber, classer, estimer

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences « Valorisation de la ressource » dont la finalité est de valoriser de façon optimale la ressource forestière d'une unité de gestion.

L'enseignement doit permettre de maîtriser la pratique des martelages dans des contextes différents, avec des objectifs répondant à une diversité d'enjeux. Il bénéficie d'une pluralité de situations pédagogiques dans divers massifs en réponse à des commandes et des collaborations professionnelles avec différents types de partenaires relevant du domaine public comme l'ONF ou privé comme les experts forestiers, les coopératives et propriétaires, à l'occasion de l'enseignement, de tournées forestières où dans le cadre des stages. L'exercice du martelage et sa répétition en conditions diverses sont indispensables pour conforter la pratique de l'apprenant.

L'enseignement doit permettre d'estimer un lot de bois, quantitativement, qualitativement et financièrement, en tant que futur acheteur ou vendeur de bois, commis de coupe, gestionnaire forestier public ou privé, expert forestier. L'approche des enseignements doit être très professionnelle et pratique : visites d'industries, participation à des ventes de bois, études de cas dans le cadre de tournées forestières, d'expériences de stage.

Disciplines mobilisées

Disciplines
STAE
SESG
Mathématiques

Autres activités et supports potentiels

Les tournées forestières et le stage sont à mobiliser de préférence.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C7.1 Assurer le martelage, la désignation	<p>Formulation des consignes de martelage</p> <p>Réalisation d'un martelage en relation aux consignes</p> <p>Contrôle du martelage dans le respect des consignes</p>	<p>Diversité des objectifs de valorisation de l'unité de gestion</p> <p>Techniques sylvicoles</p> <p>Connaissance des outils nécessaires au martelage</p> <p>Pratique d'un martelage et de la désignation</p>	STAE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est à même de réaliser un martelage adapté au peuplement et à sa valorisation dont il maîtrise les enjeux. Ainsi, l'apprenant est en capacité de :

- préciser les caractéristiques qualitatives et quantitatives de l'opération à réaliser
- choisir les tiges qui vont être prélevées par éclaircies et coupes
- d'assurer l'adéquation du choix des tiges avec les consignes de martelage définies, sur une ou deux placettes.

Attendus de la formation

Différents objectifs d'un martelage et de la désignation :

- Valorisation d'un peuplement
- Mise en œuvre d'un itinéraire sylvicole
- Répondre à une commande ou à une obligation d'un document de gestion durable
- Répondre à une problématique spécifique de gestion forestière

Différentes étapes dans la pratique d'un martelage et de la désignation

- Étude préalable
- Désignation des arbres d'avenir
- Établissement des consignes de martelage
- Pratique du martelage
- Différents critères de choix des arbres
- Contrôle du martelage

Prise en compte de la grande diversité des pratiques de martelage et désignation

- Choix des arbres
- Peuplements monospécifiques et mélangés
- Diversité des structures
- Diversité des essences et des milieux
- Diversité des enjeux
- Différents types de coupes dans des contextes variés

Différentes composantes des consignes de martelage

- Nature de l'éclaircie
- Intensité d'intervention
- Type de coupe

Outils d'enregistrements des données d'un martelage

Méthodes de contrôle d'un martelage

- Bilan de l'opération réalisée
- Analyse des données

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C7.2 Choisir des modes de vente de bois	Identification des débouchés Raisonnement des modalités de mise en marché des bois	Connaissances des produits Connaissances de la filière Modes et types de mise en marché	SESG STAE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est à même de raisonner les mises en marché des bois tenant compte des situations de bois abattus et de bois sur pied afin de procéder à une estimation volume et valeur d'un lot de bois et d'en faire une restitution écrite au commanditaire.

Attendus de la formation

L'enseignement vise à développer chez l'apprenant la capacité d'identifier les éléments de contexte pour faire un choix adapté : spécificité de coupe, structure des marchés, difficultés d'exploitation ainsi que la valorisation du type de produits en fonction de l'acheteur.

A l'issue de cet enseignement, l'apprenant doit pouvoir proposer un type de vente et des modalités de vente adaptées.

Une diversité d'études de situations avec des partenaires et des organisations bien spécifiques à différents massifs permet de développer des approches comparées. Des visites d'usine de première et deuxième transformation sont indispensables. Valoriser les situations des stages et les tournées forestières permet l'acquisition d'une culture de la valorisation des bois.

Caractéristiques des produits de la forêt

- Catégories de bois
- Première transformation
- Deuxième transformation
- Produits annexes

Caractéristiques des produits non bois et services

- Biodiversité
- Aménités

Caractéristiques de l'organisation de la filière à différentes échelles

- Structures et organisations
- Echelle locale, territoriale, nationale, européenne et internationale

Types et modalités de vente

- Vente de bois sur pied
- Vente de bois abattu
- Affouage, cessionnaire

Critères de choix des modalités de mise en marché

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C7.3 Cuber, classer, estimer	Réalisation d'un cubage	Calcul de cubage des bois	STAE
	Appréciation de la qualité des bois	Technologies des bois Connaissance des singularités et des altérations	Mathématiques
	Réalisation de l'estimation de la valorisation optimale des bois	Classement des bois Connaissance des méthodes d'estimation	SESG

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est à même, dans un contexte donné, d'utiliser la méthode de cubage pertinente, de classer le lot de bois en fonction des différentes qualités pour optimiser la mise en marché des bois en s'appuyant sur sa connaissance du matériau bois pour pouvoir présenter une estimation complète du lot de bois.

Attendus de la formation

L'enseignement vise, dans un premier temps, à développer chez l'apprenant l'aptitude à réaliser des prises de mesure pour calculer un volume de bois en choisissant une méthode de cubage adaptée, car rapide, précise et à faible coût. Les acteurs sont de plus en plus équipés d'applications numériques performantes à connaître. Dans un second temps l'apprenant est amené à proposer un classement optimal des produits en fonction de la situation du marché des attentes des transformateurs et de la demande du propriétaire, auquel il présente les résultats de l'estimation réalisée en précisant le chiffrage du cubage.

Une diversité d'études de situations avec des partenaires et des organisations bien spécifiques à différents massifs permet de développer des approches comparées. Des visites d'usine de première et deuxième transformation sont indispensables. Valoriser les situations des stages et les tournées forestières permet l'acquisition d'une culture de la valorisation des bois.

L'enseignement des mathématiques porte sur les formules de cubage sur la construction des barèmes et des tarifs de cubage et leur comparaison.

Les caractéristiques des méthodes de cubage

- Calcul de volume (dendrométrie) du bois abattu
- Utilisation des barèmes et tarifs
- Création d'un tarif de bois adapté
- Choix d'une méthode de cubage adaptée

Technologie des bois

- Caractéristiques du matériau bois
- Caractéristique et aptitude technologique du bois, par essence, par utilisation
- Approche comparée entre les essences
- Lien entre la station, la sylviculture et la qualité des bois

Produits bois et le processus de fabrication

- 1^{er} transformation
- 2^{ème} transformation

Critères de qualité des bois

Classements de lot de bois sur pied ou abattu

Par normes

Par types de débouchés, de mobilisateurs, de transformateurs

Méthodes d'estimation financière des bois

Détermination du prix du lot de bois

Notion du prix d'achat, notion du prix de retrait

Rédaction d'un document de synthèse sur un lot de bois ou sur une coupe

M8 : Accompagnement des acteurs d'un projet forestier

Rappel des capacités visées

Capacité 8 correspondant au bloc de compétences B8 : Accompagner les acteurs d'un projet forestier

C8.1 Analyser le contexte et les enjeux d'un projet forestier territorial

C8.2 Apporter conseil et appui technique

C8.3 Contribuer à des démarches d'animation et de concertation des territoires forestiers

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences « Accompagnement des acteurs d'un projet forestier » dont la finalité est de « favoriser une gestion sylvicole durable et concertée en adoptant une posture relationnelle adéquate ». La fiche de compétences correspondante peut utilement être consultée.

Il vise à acquérir des références et des méthodes pour analyser un territoire forestier en vue d'apporter un conseil de toute nature à des propriétaires forestiers et de prendre part à des démarches de concertation territoriale participative.

Il doit permettre de développer la posture-professionnelle adaptée à :

- la prise en compte des représentations et attentes de toutes les parties prenantes,
- l'accompagnement des propriétaires forestiers en tenant compte de leurs motivations et attentes,
- l'implication, en qualité de professionnel éclairé, dans une démarche d'animation et de concertation territoriale forestière en tenant compte de questions socialement vives en lien avec la gestion forestière durable.

Il vise à mettre en œuvre des actions de communication et à produire des supports adaptés en mobilisant les outils et méthodes de communication professionnelle.

Disciplines mobilisées

Disciplines
STAE
SESG-GE

Autres activités supports potentielles

L'enseignement de ce module nécessite de confronter les apprenants à la plus grande diversité de situations professionnelles possible en s'appuyant sur les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), les stages collectifs, les activités pluridisciplinaires, le ou les EIL et en particulier le(s) voyage(s) d'étude, les tournées forestières, les visites et sorties terrain, les interventions de professionnels... Les activités pluridisciplinaires mises en œuvre dans le cadre de la préparation à l'atteinte de la capacité C1.3 : « se situer dans des questions de société » et plus largement les méthodes et approches de l'éducation aux questions socialement vives (QSV) sont utilement mobilisées dans l'enseignement de ce module. Les activités pluridisciplinaires conduites avec le bloc M3 et plus largement les savoirs, savoir-

faire et savoir-être développés dans les blocs 1, 2 et 3 (en particulier dans les enseignements préparant aux capacités C1.2, C2.3, C3.1, C3.3) sont mobilisés.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C8.1 Analyser le contexte et les enjeux d'un projet forestier territorial	<p>Identification des potentialités et contraintes du territoire forestier</p> <p>Prise en compte des attentes des propriétaires et des parties prenantes d'un projet forestier</p> <p>Formulation d'une problématique de gestion durable d'un projet forestier</p>	<p>Sociologie des propriétaires</p> <p>Connaissance de la filière forêt-bois et des parties prenantes des projets forestiers</p> <p>Diagnostic territorial forestier</p> <p>Controverses en lien avec la gestion forestière durable</p>	<p>STAE</p> <p>SESG-GE</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant établit un diagnostic territorial simplifié lui permettant d'évaluer les enjeux d'un projet forestier existant ou en devenir pour en dégager une problématique de gestion durable. Pour cela, il repère comment sont déclinées les politiques forestières publiques et les politiques territoriales concernant ce territoire et identifie les atouts, contraintes et les éléments de contexte du territoire forestier.

L'apprenant doit être en mesure de comprendre les motivations et attentes des propriétaires et de l'ensemble des parties prenantes et d'appréhender les jeux d'acteurs dans le contexte particulier d'un territoire.

Attendus de la formation

Territoire, acteurs et parties prenantes

- Le territoire comme construction sociale
- Distinction acteurs/parties prenantes
- Jeux, stratégie et positionnement d'acteurs

La forêt en France et dans le monde

- La forêt dans le monde et en Europe
- La forêt en France
- Enjeux émergents

Les parties prenantes d'un projet forestier

- La filière forêt-bois
- Les acteurs publics
- La société civile, le monde associatif

Les politiques forestières et leur déclinaison aux différents échelons territoriaux

Méthodologie de diagnostic de territoire en vue d'un projet forestier

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C8.2 Apporter conseil et appui technique	Analyse de la demande du commanditaire Présentation d'options possibles adaptées à la situation et aux attentes	Compréhension des motivations à l'origine des demandes Déterminants techniques, commerciaux, sociaux, économiques, réglementaires et fiscaux de la gestion forestière Financement des projets forestiers	STAE SESG-GE

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit capable de comprendre et d'analyser une demande et de formuler un appui de toutes natures (fiscale, juridique, réglementaire, technique, commerciale...) adapté sous forme de plusieurs options réalisables et argumentées précisant des critères de choix.

- de renseigner le propriétaire sur sa responsabilité civile et juridique dans le cadre des chantiers d'exploitation qu'il peut engager, sur les différents types de gestion sylvicoles qu'il peut adopter au regard des différents types de mode de vente qu'il peut choisir.
- de s'adapter à chaque propriétaire et répondre à ses attentes fortes.
- d'intégrer dans son argumentation des éléments liés au changement climatique, à l'évolution socio-économique du secteur forestier, aux caractéristiques de son territoire forestier.
- de donner au propriétaire des éclairages récents sur le choix des essences en lien avec les réponses développées pour faire face à la crise sanitaire.

Attendus de la formation

Le module M8 apporte les savoirs de nature juridique, fiscale et réglementaire.

Selon la nature de la demande, l'apprenant mobilise les savoirs et savoir-faire acquis dans les autres modules pour les aspects techniques et commerciaux.

Les activités pluridisciplinaires conduites avec les modules 2 et 3 apportent les outils méthodologiques d'analyse de la demande et de ses motivations.

Gestion forestière

- Foncier et droits de propriété
- Documents de gestion durable
- Réglementation des coupes et vents de bois

Protection des espaces boisés

- Outils juridiques et réglementaires
- Outils contractuels ou conventionnels

Fiscalité et aides publiques

- Fiscalité applicable aux propriétaires forestiers
- Aides et financements forestiers

Estimation forestière

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C8.3 Contribuer à des démarches d'animation et de concertation des territoires forestiers	<p>Identification des publics concernés par une démarche de concertation territoriale forestière</p> <p>Identification des menaces et opportunités concernant le territoire forestier dans une approche prospective</p> <p>Participation à un dialogue forestier territorial par la réalisation d'actions d'information, de sensibilisation, de formation, de vulgarisation</p>	<p>Concertation et gouvernance</p> <p>Dialogue territorial</p> <p>Politiques et perspectives forestières</p>	<p>STAE</p> <p>SESG-GE</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est à même de contribuer à une démarche de dialogue territorial en concevant et réalisant une action de communication auprès d'un public identifié. Il inscrit son action dans les enjeux territoriaux forestiers qu'il a repérés.

Attendus de la formation

Cadre de la concertation territoriale

- Prospective nationale
- Prospective territoriale

Principes de concertation et de gouvernance

- Les niveaux d'implication des parties prenantes
- Conditions de réussite d'une démarche de concertation/gouvernance

Les activités pluridisciplinaires

Les thématiques proposées sont à décliner en situations de formation en lien avec la stratégie de l'équipe, le contexte et les opportunités de l'établissement.

Les équipes disposent d'un potentiel de 174 heures inscrit dans la grille horaire sans fléchage disciplinaire *a priori*.

Le volume horaire consacré à chaque thématique doit être suffisant pour développer un projet cohérent permettant une approche croisée entre les disciplines mobilisées : à ce titre, il est indiqué un volume minimal de 12 heures pour chaque thématique.

Au-delà de la mise en œuvre des dix thématiques proposées, une ou plusieurs autre(s) thématique(s) peu(ven)t être présentée(s) par l'équipe pédagogique sur le potentiel horaire restant.

Les thématiques proposées sont à décliner en situations de formation en lien avec la stratégie de l'équipe, le contexte et les opportunités de l'établissement.

Les trois premières thématiques sont communes à toutes les spécialités de BTSA.

Thématique (12h minimum par thématique)	Finalités	Module(s) pouvant être impliqué(s)	Disciplines mobilisables (liste non limitative)
Approche croisée des enjeux de questions de société	Il s'agit d'amener les apprenants à confronter des points de vue sur des questions de société pour en dégager les enjeux. Ceux-ci peuvent être liés au thème culturel et socio-économique défini par note de service et/ou à toute autre question de société, notamment celles en lien avec le domaine professionnel (ex : vins et société)	M1, M5 STAE-SESG- STE	Sciences économiques, sociales et de gestion, français, éducation socioculturelle, disciplines professionnelles
Conduite de projets	Il s'agit d'amener les apprenants à développer leur capacité à conduire des projets à caractère social ou technique pour coopérer avec des acteurs du domaine professionnel	M2 et modules professionnels	Éducation socioculturelle, disciplines professionnelles
Communication professionnelle (de la spécialité de formation)	Il s'agit d'amener les apprenants à s'approprier les codes et langages de la communication du secteur professionnel	M3, M8 ESC-STAE- SESG	Français, information-documentation, éducation socioculturelle, langue vivante, disciplines professionnelles

Diagnostic complet	Il s'agit d'amener les apprenants à mettre en œuvre un diagnostic à une échelle permettant de rencontrer des situations de stations et de peuplements variées.	M4	STAE Biologie Ecologie Maths TIM
Présentation et utilisation du SIG	Il s'agit d'amener les apprenants, en s'appuyant sur un projet concret, à renforcer leur niveau de maîtrise des outils SIG pour répondre aux attentes de la profession.	M4 et M6	STAE TIM
Enjeux du renouvellement des forêts de demain	Il s'agit d'amener les apprenants à s'approprier les démarches expérimentales, les enjeux sociétaux et les politiques publiques en faveur de la santé des forêts	M5	STAE SESG STE
Conduite des peuplements et gestion durable	Il s'agit d'amener les apprenants à développer leur capacité à intégrer les enjeux environnementaux dans les prises de décisions sylvicoles. Cet enseignement s'appuie sur des visites de terrain dans le cadre du projet tutoré et en dehors.	M6	STAE Biologie Ecologie
Géomatique appliquée à un cas concret en gestion forestière	Il s'agit d'amener les apprenants à construire des documents de synthèse spatialisés dans le cadre du projet tutoré.	M6	STAE TIM
Territoire	Il s'agit d'amener les apprenants à confronter des situations concrètes et diversifiées de projets forestiers territoriaux	M8	STAE SESG
Valorisation de la ressource	Il s'agit d'amener les apprenants à développer leurs expériences dans la réalisation de martelages et de cubages en autonomie.	M7	STAE SESG